Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

Plan d'activité du Groupe BEI

2016-2018

Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

Plan d'activité du Groupe BEI

2016-2018

Avis importants

Le Plan d'activité pour la période 2016-2018 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement à sa réunion du 15 décembre 2015.

Il convient de noter qu'il contient des données à caractère prévisionnel telles que des projections des résultats financiers. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.

Avant-propos

Luxembourg, le 15 décembre 2015

La fin de 2015 approchant, le succès de la « banque de l'UE » peut une nouvelle fois se mesurer à l'aune de son effet de catalyseur sans précédent sur les investissements dans l'Union européenne (UE).

Avec près de 469 milliards d'EUR de signatures et quasiment 402 milliards d'EUR de décaissements de prêts sur ressources propres dans l'UE rien que depuis 2008, la stratégie de politique anticyclique adoptée par la Banque européenne d'investissement (BEI) a certainement eu des incidences importantes sur les résultats de l'Europe durant ces années de crise. Le soutien de la BEI à l'investissement en vue de relancer le processus de cohésion et de convergence ascendantes et de restaurer la compétitivité de l'UE est remarquable, mais cette mission particulière est loin d'être achevée. Premier émetteur et bailleur de fonds supranational au monde, la BEI a fait la preuve de sa capacité et de sa volonté de jouer un rôle majeur dans la réponse de l'UE aux défis d'ordre économique, financier, social et climatique ; la période 2016-2018 ne dérogera pas à la règle.

Au cours des dernières années s'est déjà dessiné un rééquilibrage des pouvoirs économiques et financiers dans toutes les régions du monde et cet effet rééquilibrant continuera sans doute à évoluer, ne serait-ce qu'en raison de la persistance des guerres et des conflits. Au sein de l'UE, il convient de remédier à la forte dépendance à l'égard de l'énergie importée et aux répercussions des délocalisations industrielles hors d'Europe au cours des dernières décennies. On accorde désormais une grande attention à d'autres enjeux sociétaux résultant de l'évolution démographique et des flux migratoires, tandis que le cas particulier des réfugiés dans l'UE constitue un défi majeur pour le modèle européen d'intégration. Dans un contexte de vieillissement de la population et face aux conséquences possibles de l'afflux de migrants en Europe, il conviendrait de réfléchir dans une perspective à plus long terme à la manière de préserver l'emploi et la productivité tout en renforçant la cohésion économique et sociale dans l'UE. De fait, la situation des réfugiés s'aggrave dans l'ensemble de l'UE et prend une ampleur telle que la BEI a décidé d'apporter une aide symbolique sous la forme d'une contribution au Fonds pour les migrants et les réfugiés de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, tout en envisageant effectivement de prendre d'autres mesures. Cet exemple témoigne du fait que la BEI apporte son soutien à l'ensemble des États membres de l'UE, mais que des situations spécifiques dans certains d'entre eux doivent faire l'objet d'une attention particulière. Autre exemple, à la suite de l'approbation d'un troisième plan de sauvetage pour la Grèce durant l'été 2015, un plan d'action extraordinaire a été mis au point pour soutenir la reprise économique du pays.

Parallèlement, il est nécessaire de se tourner vers de nouveaux modèles d'innovation ouverte et de stimuler la participation du capital humain pour restaurer la compétitivité de l'UE, tout en accordant une grande attention à la poursuite de la transition essentielle vers de nouveaux modèles de production et de consommation qui limitent l'impact des activités humaines sur les changements climatiques et la biodiversité. Dans le contexte de ces défis mondiaux, les activités de la Banque seront également sensibles à d'autres faits exogènes majeurs au sein de l'UE, pouvant concerner notamment la défaillance ou la sortie de l'UE d'un État membre et (ou) la matérialisation de risques dans le secteur financier.

Pour répondre à la nécessité de préserver la stabilité financière et de renforcer la capacité à absorber les chocs économiques et financiers au niveau de l'UE, il faut procéder à une mise en œuvre crédible des différentes composantes de l'Union bancaire, parallèlement à la création de l'Union des marchés de capitaux. Cette nécessité se retrouve dans le rapport des cinq présidents, publié récemment, qui propose une feuille de route sur la manière d'approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et de la parachever au plus tard en 2025. Le 21 octobre 2015, la Commission a adopté un premier train de mesures portant sur l'UEM. Ses conséquences pour la BEI restent à déterminer, une fois que les États membres auront clarifié la nature des suites à donner au premier train de mesures de la Commission au niveau de l'UE et de la zone euro.

Les objectifs et les priorités stratégiques dans l'UE pour la période 2020-2030 sont définis dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Ces objectifs sont destinés à aider l'UE à réaliser un système énergétique plus compétitif, sûr et durable et à atteindre son objectif à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cette initiative soutient également l'impératif d'une transition vers de nouveaux modèles de production et de consommation et d'une réduction des tensions autour de l'accès aux ressources. Le paquet proposé pour l'Union de l'énergie, tel qu'adopté par la Commission en février 2015, s'inspire de ce cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et définit un nouveau train de mesures plus strictes qui seront mises sur pied et appliquées au cours des prochaines années. Forte de son savoir-faire technique et financier dans le financement de projets liés à l'énergie, la BEI se tient prête à soutenir cette importante initiative. De la même manière, elle s'emploiera à préserver sa position de première IFI pour le financement de projets ayant trait à la lutte contre les changements climatiques dans le monde ; tant les pays en développement que les pays développés bénéficieront des retombées de son action mondiale à l'appui de l'atténuation des changements climatiques.

Le véritable rôle que joue la BEI en tant que banque de l'UE est encore souligné par plusieurs initiatives majeures à forte visibilité portées par les institutions européennes. En particulier, les attentes sont élevées à l'égard du Groupe BEI pour ce qui est de mobiliser, d'ici à mi-2018, 315 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) lancé en 2015 avec la Commission européenne, avec pour objectif de financer des projets relevant des domaines suivants : a) développement des infrastructures de transport, ainsi que des équipements et technologies innovantes pour les transports ; b) recherche-développement et innovation ; c) développement et déploiement des technologies de l'information et de la communication ; d) développement du secteur de l'énergie ; e) soutien financier aux PME et ETI ; f) environnement et utilisation efficace des ressources ; g) capital humain, culture et santé. Ces activités contribuent assurément à la réalisation de l'objectif de compétitivité de l'UE en soutenant de nouveaux modèles d'innovation ouverte. En outre, les deux autres piliers du Plan d'investissement pour l'Europe sont tout aussi importants. Ils consistent à assurer une assistance technique et une visibilité aux projets d'investissement, tout en créant un environnement propice à l'investissement.

Parallèlement, la Banque s'emploie d'ores et déjà à déployer des initiatives et instruments financiers conjoints en coopération avec la Commission au titre du Cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Le CFP est doté d'un budget total de 8 milliards d'EUR à des fins de panachage avec les ressources propres de la BEI dans six domaines d'activité différents de l'UE : la croissance intelligente et inclusive (y compris la compétitivité pour la croissance et l'emploi, ainsi que la cohésion économique, sociale et territoriale) ; la croissance durable : les ressources naturelles ; la sécurité et la citoyenneté ; l'Europe dans le monde ; l'administration ; les compensations. L'examen à mi-parcours du CFP, prévu pour la fin 2016, devrait servir à orienter davantage le budget de l'UE vers des priorités tendant à remédier à la situation économique et sociale actuelle dans l'UE.

La Commission a également confié un Mandat de prêt extérieur (MPE) 2014-2020 à la BEI, qui bénéficiera de la garantie du budget de l'UE pour des opérations de financement de projets à l'appui des objectifs de politique extérieure européenne dans les domaines de l'innovation, des PME et ETI, des infrastructures, de l'environnement et de l'action en faveur du climat. La garantie de l'UE est accordée à concurrence d'un plafond fixe de 27 milliards d'EUR au maximum, assorti d'un montant supplémentaire facultatif de 3 milliards d'EUR ; la décision d'activer cette option en totalité ou en partie sera prise par le Parlement et le Conseil à l'issue d'un examen à mi-parcours en 2016-2017. L'examen à mi-parcours du MPE pourrait appuyer la réponse de l'UE face aux causes profondes de certains flux migratoires, mais il continuera sans nul doute à traiter avec attention la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). À cet égard, la BEI et le FMI ont récemment signé un protocole d'accord visant à intensifier leur collaboration en vue d'appuyer la réalisation des ODD, tout en favorisant le renforcement des capacités et des institutions. Il s'agit là d'une étape clé vers le développement économique durable, la stabilité financière et la croissance inclusive.

Si l'on replace ces éléments dans le contexte du Plan d'activité pour la période immédiate, il est clair que la BEI soutient activement la réalisation des objectifs stratégiques européens et joue le rôle de catalyseur du changement pour accompagner la transition de l'UE vers une économie basée sur la connaissance plus dynamique, inclusive et verte.

Le règlement instituant le FEIS est entré en vigueur en juillet 2015 et la Banque a effectué, dans la foulée, les premières opérations bénéficiant de la garantie de l'UE. Malgré l'ampleur inédite des défis opérationnels auxquels la confrontera le FEIS ces prochaines années, la BEI répondra présente à la mesure de sa grande ambition et tiendra également ses engagements dans le cadre des initiatives conjointes actuelles mises sur pied avec l'UE, comme le dispositif InnovFin, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou le MPE, sans compromettre ses activités habituelles de cœur de métier dont les volumes passés et futurs ont été et resteront remarquables.

La capacité de prise de risque de la Banque continuera à avoir un effet contraignant sur les volumes globaux et l'éventail des risques des nouvelles signatures. Par conséquent, les avantages mutuels tirés de la coopération avec la Commission et d'autres partenaires doivent être soulignés. Les garanties de l'UE au titre du FEIS, du CFP et du MPE notamment viennent compléter l'élaboration de produits et services innovants sur les ressources propres de la BEI, qui présentent une forte valeur ajoutée et une faible incidence sur les exigences minimales de fonds propres. Déjà forte du soutien des États membres, la BEI table sur le maintien de la confiance – primordiale – des investisseurs.

Nul doute que se poseront de nouvelles questions concernant la tarification, la couverture géographique, le type de produit, l'évolution de la réglementation y compris s'agissant des meilleures pratiques bancaires et la concurrence ou la coopération avec les fonds souverains et d'autres IFI notamment. La réponse de la Banque devra également s'inscrire dans ce contexte, en tenant compte des modes et domaines d'intervention qui lui conféreront le plus grand impact. Pour mener à bien de nouvelles activités et des tâches supplémentaires, la BEI devra faire en sorte que ses ressources en personnel, ainsi que sa connaissance et ses infrastructures sur le terrain soient solides et certaines. Le Comité de direction réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec le Conseil d'administration pour assurer l'efficacité de la communication et la gestion des attentes et pour aider les services de la Banque à recenser et soutenir les demandes d'intervention de la BEI.

Le Groupe BEI
Plan d'activité 2016-2018

Table des matières

1. Introduction 1
2. Environnement économique 3
3. Le cadre institutionnel de l'UE 6
4. Programme de prêt.....10
5. Services de conseil (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE)....23
6. Coopération avec la Commission et d'autres partenaires.....26
7. Programme d'emprunt (collecte de ressources).....32
8. Gestion des risques, planification financière et planification budgétaire 34
9. Indicateurs de résultat 36
10. Décisions du Conseil d'administration 38
Glossaire et acronymes 49

1. Introduction

La stratégie du Groupe BEI s'appuie sur un plan d'activité triennal à horizon mobile, examiné à mi-parcours et pleinement mis à jour chaque année. Le Plan d'activité 2016-2018 présente des orientations en matière de résultats et résume les principales priorités et activités du groupe pour les trois prochaines années. Une importance particulière est accordée aux activités pour 2016, mais on s'attache à garantir que la capacité de prise de risque et la solidité financière continueront d'être préservées à long terme.

La Banque reste irréductiblement attachée à sa haute qualité de crédit. C'est là le point focal de la définition de son programme de prêt : une solide valeur ajoutée sera toujours recherchée dans l'ensemble des opérations, parallèlement au besoin de préserver une bonne qualité du crédit et un portefeuille de prêts suffisamment diversifié.

Comme prévu, l'année 2015 a été une année charnière pour la BEI avec l'achèvement précoce, dès le mois de mars, du Mécanisme pour la croissance et l'emploi, qui a été rendu possible par l'augmentation de capital de 2012. Il est à noter que non seulement la Banque a soutenu l'investissement à hauteur de 180 milliards d'EUR comme elle l'avait promis au titre du Mécanisme pour la croissance et l'emploi, mais, en réalité, sur la période de moins de 2,5 années pendant laquelle a existé ce mécanisme, la BEI a accru sa contribution anticyclique et, globalement, encouragé l'investissement à hauteur de 500 milliards d'EUR. Cet achèvement anticipé du mécanisme a également permis de jeter les jalons de la contribution de la Banque au Plan d'investissement pour l'Europe (via le stockage au titre du FEIS). Ces résultats ont été obtenus par le personnel existant, parallèlement aux activités plus classiques de prêt, de panachage et de conseil de la Banque dont l'importance peut parfois être négligée en raison de l'évolution de la reprise économique et de l'émergence de nouvelles initiatives majeures telles que le Mécanisme pour la croissance et l'emploi et le FEIS, dont la mise en œuvre apparaît comme une priorité politique immédiate.

Les projets de la BEI pour 2016 sont encore plus ambitieux, tant du point de vue de la forme que de la substance. Pour apporter sa contribution impérative à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE et respecter ses responsabilités en tant que banque de l'UE, la BEI doit absolument réaliser de forts volumes d'activités classiques de prêt, de panachage et de conseil. En outre, la contribution globale de la Banque au Plan d'investissement pour l'Europe constitue un défi sans précédent impliquant un changement radical du profil de ses activités pour les années à venir. Cet état de transition se poursuivra donc sans aucun doute en 2016, dans la mesure où le renforcement des activités pour le FEIS et la plateforme de conseil sera recherché dans le cadre intégral de gouvernance associé et au fur et à mesure que l'expérience grandit dans les domaines d'activité désirés, que ce soit au niveau de la région, du secteur, du produit ou du client.

Le message essentiel est que la Banque reste déterminée à soutenir la reprise économique dans l'UE. C'est la raison pour laquelle elle prévoit de maintenir des objectifs ambitieux pour la période 2016-2018 avec des orientations en matière de nouveaux prêts sur ressources propres de l'ordre de 71 milliards d'EUR par an sur la période considérée, assorties de nouveau d'une fourchette de variation de +/-10 % pour répondre aux incertitudes persistantes de la demande de marché.

La collecte des ressources, qui reflète le volume d'emprunt nécessaire pour concrétiser les orientations opérationnelles mentionnées ci-dessus, devrait s'élever à 65 milliards d'EUR par an au maximum pour la période de planification 2016-2018. Les ratios de risque clés devraient rester raisonnablement supérieurs aux limites fixées à la Banque en matière de propension au risque et de capitaux réglementaires.

2. Environnement économique

Dans l'UE : lente reprise économique, normalisation progressive du secteur bancaire et environnement politique difficile. Toute amélioration sur les marchés du travail en Europe ne sera que modeste et progressive.
En dehors de l'UE : des projections de croissance inégales, une baisse des prix des matières premières, des incertitudes politiques et des conditions de financement externe plus difficiles expliquent en partie des perspectives différenciées.

À l'intérieur de l'UE

Les perspectives de croissance pour l'UE se sont modérément améliorées. La croissance du PIB est attendue à 1,8 % en 2015 et 2,0 % en 2016. Trois éléments favorisent la croissance du PIB à court terme : 1) de faibles coûts énergétiques ; 2) une politique macroéconomique et monétaire accommodante conjuguée à une approche budgétaire plus neutre, voire légèrement positive, de la part de nombreux gouvernements et 3) la dépréciation du taux de change de l'euro. Le redressement actuel est également étayé par l'augmentation de la demande intérieure.

Le taux de chômage, actuellement de 9,5 %, est en léger recul depuis la mi-2013, mais il reste très élevé dans les pays ayant subi des récessions fortes et prolongées. Le chômage des jeunes est toujours supérieur à 20 % dans l'UE en général et il est encore plus marqué en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal et à Chypre. Compte tenu de la lenteur de la reprise économique, toute amélioration sur les marchés du travail en Europe ne sera que modeste et progressive.

Les conditions de l'offre de crédit se sont encore améliorées dans la zone euro, alors que les normes de crédit et les conditions de prêt se sont nettement assouplies. Une hausse de la demande de crédit s'est également amorcée. Si une amélioration des niveaux d'investissement s'est dessinée, on n'observe pas de hausse marquée pour l'instant compte tenu notamment de la demande atone, des fortes incertitudes économiques et politiques et, dans certains États membres, des pressions en faveur du désendettement des entreprises et du niveau élevé des prêts non productifs.

Les conditions sur les marchés financiers doivent encore se normaliser et l'accès au crédit reste une forte contrainte sur certains segments de marché. Les marchés européens ont bénéficié d'un certain nombre de réformes institutionnelles et structurelles et de mesures politiques extraordinaires de la part de la BCE. L'évaluation exhaustive entreprise par la BCE à l'automne 2014 a montré que les banques avaient bien progressé dans l'assainissement de leur bilan et la reconstitution de leurs capitaux, ce qui a eu des incidences positives sur les marchés financiers dans l'UE. La plupart des banques ont renforcé leurs ratios de capital en procédant à de nouvelles émissions d'actions, en se désendettant et en durcissant leurs conditions de crédit (qui ont commencé à s'améliorer récemment). Toutefois, le niveau des prêts non productifs constitue toujours un réel frein à la reprise. En dépit de l'évolution favorable du marché du crédit, la croissance des prêts dans la zone euro reste proche de zéro et les écarts de taux d'intérêt des prêts des banques se maintiennent à un niveau élevé dans certaines économies de la zone.

D'un point de vue général, l'environnement politique dans l'UE reste difficile, notamment en raison de forts clivages sur des stratégies politiques centrales telles que l'immigration. Les perspectives de croissance moins optimistes pour les économies émergentes ralentissent le commerce mondial et la reprise cyclique dans l'UE. En outre, l'instabilité géopolitique due à l'évolution de la situation aux frontières méridionales et orientales de l'UE constitue toujours un défi majeur.

La reprise européenne dépendra de la façon dont les grands défis seront abordés, à savoir le manque de compétitivité à long terme et la faiblesse du potentiel de croissance. L'amélioration du climat d'investissement est liée à un certain nombre de composants de haut niveau tels que la mise en œuvre crédible de réformes structurelles, le parachèvement d'un marché unique, une consolidation budgétaire nécessaire ainsi que la création d'un marché de capitaux dynamique pour le financement à long terme. De même, il est nécessaire de garantir aussi une plus grande prévisibilité réglementaire, de supprimer la bureaucratie et les entraves administratives excessives, de faire respecter une meilleure réglementation et d'encourager des mesures de normalisation et d'harmonisation. Il s'agit là d'un vaste défi à l'échelle de l'UE comme des États membres.

À l'extérieur de l'UE

En dehors de l'UE, les projections de croissance restent très inégales. La Commission prévoit une croissance mondiale de 3,1 % en 2015 et de 3,5 % en 2016. Les perspectives se sont nettement détériorées dans de nombreux marchés émergents où les obstacles structurels et les déséquilibres macroéconomiques freinent la croissance. Une baisse des prix des matières premières, des incertitudes politiques et des conditions de financement externe plus difficiles expliquent en partie ces perspectives différenciées.

Les statistiques économiques annoncent une croissance solide aux États-Unis (2,6 % en 2015 et 2,8 % en 2016). Une robuste progression de l'emploi a ramené le taux de chômage à des niveaux faibles et la hausse de la demande intérieure est la clé de voûte de l'expansion économique. La Fed a décidé en septembre de maintenir son principal taux directeur inchangé, en conséquence de l'évolution de l'économie mondiale, et en particulier du ralentissement observé en Chine.

L'incertitude politique, les vulnérabilités externes – marquées et de plus en plus nombreuses – et le faible potentiel de croissance affectent certaines régions de la zone préadhésion. On table toutefois sur une croissance de 3 % en 2015 et de 2,9 % en 2016 en Turquie. L'essoufflement des exportations et le processus de désendettement des banques pénalisent l'activité dans les Balkans occidentaux. La faiblesse persistante de la consommation des ménages reflète les conditions défavorables sur le marché du travail et les mesures d'austérité prises dans plusieurs pays continuent de peser sur la croissance de la consommation.

Le conflit en Ukraine assombrit considérablement les perspectives dans les pays du voisinage oriental. Avant même le début du conflit, la région pâtissait de déséquilibres macroéconomiques notables et d'un environnement extérieur défavorable, en particulier de la demande atone de la zone euro. Les perspectives à court et moyen terme restent plombées par un important risque baissier lié à l'exacerbation des tensions politiques.

Les pays voisins du sud de l'UE traversent, aujourd'hui encore, une période inédite de mutation, qui les force à chercher une solution à une multitude de défis économiques, politiques et sociaux. La création d'emplois reste en particulier la priorité des décideurs politiques dans toute la région. L'activité économique devrait demeurer anémiée par les troubles civils accrus, les conflits armés et la faible demande extérieure.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait ralentir légèrement en 2015 (passant de 5 % à 3,8 % en 2015 et à 4,2 % en 2016). La baisse des cours du pétrole et des matières premières continue de pénaliser les perspectives de plusieurs pays, notamment le Nigeria et l'Angola. La croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes décélère depuis 2010 ; elle devrait être négative en 2015 et inférieure à 1 % en 2016. Les perspectives dans le Pacifique demeurent mitigées ; les pays exportateurs de matières premières continuent d'enregistrer de bons résultats, tandis que la croissance devrait s'essouffler dans les États insulaires tributaires du tourisme. La croissance économique en Asie devrait rester supérieure à celle du reste du monde, notamment en Chine (6,8 % en 2015 et 6,3 % en 2016) et en Inde (7,3 % en 2015 et 7,5 % en 2016).

3. Le cadre institutionnel de l'UE

Plusieurs grandes initiatives de premier plan sont en cours d'élaboration au niveau institutionnel de l'UE. En tant que banque de l'UE, la BEI continuera de les soutenir et d'y contribuer :

- Rapport des cinq présidents :
  - Adoption d'un plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux.
  - Renforcement de l'Union économique et monétaire.
- Prochain examen à mi-parcours du CFP, y inclus les priorités en matière de dépenses et l'examen parallèle de la stratégie Europe 2020 pour la croissance.
- Examen à mi-parcours du MPE, conformément au règlement européen 466/2014/UE.
- Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou dans le programme de développement.
- Évolution future du FEIS et de la plateforme de conseil.
- Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat dans le contexte de la stratégie-cadre pour l'Union de l'énergie, du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et de la mise à jour de la stratégie climatique au titre du mandat de prêt extérieur.

Dans un contexte de reprise économique fragile et de chômage élevé et persistant, en particulier chez les jeunes, l'UE est confrontée à des défis majeurs : la crise des réfugiés et des migrations, qui découle de la guerre et de l'instabilité politique au Moyen-Orient et en Afrique ; la nécessité d'encourager l'emploi et la croissance dans l'UE, en particulier via des investissements et le renforcement de l'Union économique et monétaire (UEM), comme le souligne le rapport des cinq présidents ; l'engagement à obtenir des résultats ambitieux à l'occasion de la conférence de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques organisée à Paris ; le résultat du processus formel de négociation entre le Royaume-Uni et l'UE et du référendum consécutif sur les réformes de l'UE en réponse aux préoccupations des citoyens britanniques ; l'importance de préserver la stabilité politique et financière en Ukraine.

Bien que la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 en cours n'en soit qu'à ses prémices, les préparatifs de l'examen à mi-parcours débuteront bientôt, la proposition de la Commission étant attendue d'ici à la fin de 2016 au plus tard. L'examen à mi-parcours devrait refléter la situation économique et comporter un examen des priorités en matière de dépenses, une simplification des programmes de collecte de ressources ainsi qu'une réflexion plus large sur la souplesse et la résistance du budget de l'UE face à de nouveaux défis tels que la crise des réfugiés. En effet, le budget de l'UE doit permettre de réagir à des situations diverses telles que la globalisation, les catastrophes naturelles, la crise des réfugiés, la crise en Ukraine ou encore des initiatives politiques comme le FEIS. L'examen à mi-parcours du CFP ouvrira une fenêtre d'opportunité

permettant au Groupe BEI d'améliorer certains aspects de la mise en œuvre des instruments financiers. Outre l'examen à mi-parcours, la Commission doit soumettre, à la fin de 2017, une proposition pour le CFP pour l'après-2020, qui devrait mettre davantage l'accent sur les résultats.

L'examen à mi-parcours du CFP interviendra parallèlement à l'examen de la stratégie Europe 2020 pour la croissance, la stratégie européenne à moyen terme pour une croissance intelligente, durable et inclusive qui fournit une orientation stratégique générale à l'UE. La proposition de la Commission pour l'examen de la stratégie Europe 2020 est attendue d'ici à la fin de 2015. Les orientations stratégiques ne devraient certes pas être modifiées, mais l'accent sera mis sur l'amélioration de la présentation et de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle des États membres.

En vertu du mandat de prêt extérieur (MPE) 2014-2020, qui a pris effet en juillet 2014, la BEI bénéficie d'une garantie de l'UE à concurrence de 27 milliards d'EUR pour des opérations de financement dans les pays préadhésion et du voisinage, dans la zone ALA et en Afrique du Sud. Un examen à mi-parcours est en préparation et aura lieu en 2016-2017, à l'issue duquel une dotation supplémentaire de 3 milliards d'EUR pourrait être accordée. Sachant que, depuis juillet 2014, 17 % du montant de l'enveloppe ont été signés et 34 % approuvés, la BEI fait bon usage du mandat de prêt et est en bonne voie pour obtenir la mise à disposition du mandat supplémentaire.

Dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, un nouveau protocole financier pour la période 2014-2020 a été mis en place au titre du 11e FED, à compter du 2 mars 2015. La Facilité d'investissement (FI) comporte une nouvelle enveloppe destinée à l'investissement d'impact, qui permettra de financer des opérations à fortes retombées en matière de développement, mais présentant des risques intrinsèques plus élevés ; la Banque pourra par conséquent s'ouvrir à de nouveaux produits, comme les fonds d'impact social, et élargir le champ de ses interventions par rapport à ses activités traditionnelles. À la suite du lancement récent, par la Commission, d'une consultation publique sur l'avenir de l'Accord de partenariat ACP-UE au-delà de 2020, la Banque assurera un suivi étroit des débats politiques associés car l'architecture future des relations ACP-UE sera essentielle à ses opérations dans ces régions.

En juin 2015, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques – l'un des piliers centraux du Plan d'investissement pour l'Europe. Parallèlement, la plateforme européenne de conseil en investissement, créée pour aider les promoteurs de projets, a été lancée le 1er septembre 2015 et des propositions telles que celles portant sur le plan d'action pour la mise en place d'une Union des marchés des capitaux (UMC) ou le programme Mieux légiférer ont été adoptées par la Commission afin d'améliorer l'environnement commercial et réduire les obstacles relatifs au financement et à la mise en œuvre de projets d'investissement. Le Groupe BEI suit activement la mise en œuvre de l'UMC. L'identification des obstacles principaux à l'investissement à l'échelle nationale sera une priorité pour le semestre européen 2016.

Les enjeux énergétiques et climatiques demeurent en tête des priorités de l'UE. Le paquet pour l'Union de l'énergie, adopté par la Commission en février 2015, a vocation à rendre la production et la consommation d'énergie plus sûres, abordables et durables. C'est là l'une des priorités de la Commission. S'appuyant sur le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, ce paquet est axé sur cinq dimensions qui se renforcent l'une l'autre : la sécurité, la solidarité et la confiance énergétiques, le marché interne de l'énergie, l'efficacité énergétique en tant que contribution à la modération de la demande d'énergie, la décarbonisation de l'économie, et la recherche, l'innovation et la compétitivité. Le paquet énergie de la Commission, présenté en juillet 2015, constitue une avancée importante vers la mise en œuvre de la stratégie de l'Union de l'énergie assortie d'une politique climatique prospective. Ce paquet comprend une proposition visant à réviser le système d'échange de quotas d'émission de l'UE après 2020. La proposition tente de répondre à la question, notamment, de l'établissement d'un fonds de modernisation destiné à améliorer l'efficacité énergétique et à moderniser les systèmes énergétiques pour les États membres à revenu faible sur la période de 2021 à 2030. En outre, elle fait explicitement référence à la Banque pour ce qui est de la structure de gouvernance de ce fonds. La BEI continuera à étudier des pistes permettant d'améliorer son soutien aux politiques européennes en matière d'énergie et de climat ; elle s'appuiera sur les critères de prêt bien adaptés dont elle dispose et les complétera par sa stratégie pour l'action en faveur du climat.

Globalement, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organisée à Paris à la fin de 2015, pourrait conduire à un nouvel accord pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, contribuant ainsi à concrétiser le protocole de Kyoto. À l'approche de cette étape majeure, poussée par un sentiment croissant d'urgence pour une action internationale plus forte, la Banque a lancé sa première stratégie globale en matière d'action en faveur du climat pour unir ses forces à celles de l'UE dans sa position de chef de file mondial en matière de promotion de la croissance à faible intensité de carbone et capable de résister aux aléas climatiques.

La stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat adoptée en 2015 prend en compte les contributions reçues de la part de parties prenantes externes dans le cadre d'une consultation publique en bonne et due forme. Elle s'articule autour de trois domaines d'action principaux : a) orienter les activités de la Banque vers les initiatives et les projets susceptibles d'avoir l'incidence et la contribution au cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 les plus fortes ; b) concentrer les efforts supplémentaires sur l'appui à l'adaptation aux changements climatiques ; c) donner la priorité à l'intégration de l'action en faveur du climat dans tous les processus de la Banque. Il y a trois façons pour la Banque d'obtenir un fort impact : i) en investissant dans des projets permettant de réaliser des progrès sensibles sur le plan de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à leurs effets ; ii) en catalysant et en mobilisant des financements supplémentaires provenant de sources variées ; iii) en réduisant les barrières financières et non financières aux investissements nécessaires pour la transition vers une économie sobre en carbone et capable de résister aux changements climatiques. Pour plus de détails sur la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat, se reporter à l'annexe 1.

Dans le sillage de la déclaration de Riga 2015, la Banque continuera d'encourager les investissements urbains intégrés, conformément au futur Programme de l'UE pour les villes, qui est en préparation dans le cadre des présidences luxembourgeoise et néerlandaise. En outre, la Banque s'efforcera de développer son activité de prêt dans de nouveaux domaines prioritaires tels que le logement et l'hébergement des réfugiés ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, en collaboration avec la nouvelle Convention des maires. Pour plus de détails sur les activités de la BEI en matière d'aménagement et de revitalisation urbains, se reporter à l'annexe 1.

4. Programme de prêt

- Objectifs ambitieux pour la période 2016-2018 avec des orientations de prêt sur ressources propres de l'ordre de 71 milliards d'EUR par an, dont 17 à 24 milliards d'EUR par an iront aux activités spéciales. Il s'agit d'un défi sans précédent impliquant un changement radical du profil des activités de la Banque pour les années à venir.
- La Banque continuera à proposer des prêts à long terme d'un montant important et, en même temps, étoffera sa gamme de produits, en particulier dans le contexte de volumes de financement accrus pour des projets plus risqués.
- Les conditions de la mise en œuvre du programme de prêt de la Banque présentent encore des défis majeurs, plus particulièrement pour le FEIS.
- Les activités de rehaussement de crédit du FEI au titre du mandat de la BEI s'avèrent une réussite. Elles seront maintenues comme un élément important de la prise de risque générale du Groupe BEI.

Programme de prêt sur les ressources propres de la BEI

Si l'Europe veut rendre la reprise durable, elle doit s'attaquer à des défis majeurs. Afin que la Banque joue son rôle dans la réponse à apporter à ces défis, les principaux objectifs et priorités de son programme de prêt pour la période 2016-2018 incluent les axes suivants :

- ✓ soutenir la croissance et la création d'emplois au sein de l'UE ;
- ✓ encourager l'acquisition de compétences et améliorer la compétitivité ;
- ✓ renforcer la cohésion économique et sociale ;
- ✓ pallier les défaillances du marché en matière de prise de risques ;
- ✓ renforcer les incidences des financements écologiquement durables et intelligents d'un point de vue environnemental ;
- ✓ surmonter le déficit d'investissements en mobilisant des financements privés, tout
- ✓ en privilégiant la valeur ajoutée et
- ✓ en préservant le modèle économique de la Banque et son statut d'émetteur d'excellence sur les marchés des capitaux.

L'année 2015 a été une année charnière pour la BEI : l'achèvement précoce du Mécanisme pour la croissance et l'emploi a permis une augmentation de la contribution anticyclique de la BEI et a jeté les jalons de la participation de la Banque au Plan d'investissement pour l'Europe, parallèlement à ses forts volumes d'activités plus classiques de prêt, de panachage et de conseil.

Cet état de transition se poursuivra donc sans aucun doute en 2016 et se caractérisera par de forts volumes d'activités classiques de prêt, de panachage et de conseil, parallèlement au renforcement notable des activités du FEIS et de la plateforme de conseil, qui requièrent de nouvelles approches pour ce qui est des secteurs, des produits et des clients – et qui relèvent désormais tous du cadre complet de gouvernance connexe. Les objectifs de la BEI pour 2016 sont encore plus ambitieux tant du point de vue de la forme que de la substance, en particulier compte tenu des défis mis en lumière et du besoin de la Banque de renforcer la disponibilité en interne de compétences dans certains domaines clés.

La Banque reste déterminée à soutenir la reprise économique dans l'UE et à maintenir des objectifs ambitieux en matière de nouvelles activités de prêt sur ressources propres sur la période de planification 2016-2018, tout en demeurant évidemment en conformité avec son modèle économique général. Ces orientations ambitieuses en matière de prêt, de 71 milliards d'EUR, avec une fourchette de variation de +/-10 % pour 2016 et 2017, telles qu'annoncées dans le Plan d'activité 2015-2017, seront respectées et retenues pour 2018 également. Les difficultés à atteindre les objectifs, dues à l'environnement économique actuel, restent d'actualité. C'est la raison pour laquelle les orientations générales sont de nouveau présentées avec une fourchette de variation de +/-10 % pour répondre aux incertitudes persistantes de la demande de marché.

Le graphique 1 reflète l'évolution passée et prévue du programme de prêt sur les ressources propres de la BEI.

Graphique 1 – Évolution du programme de prêt de la BEI

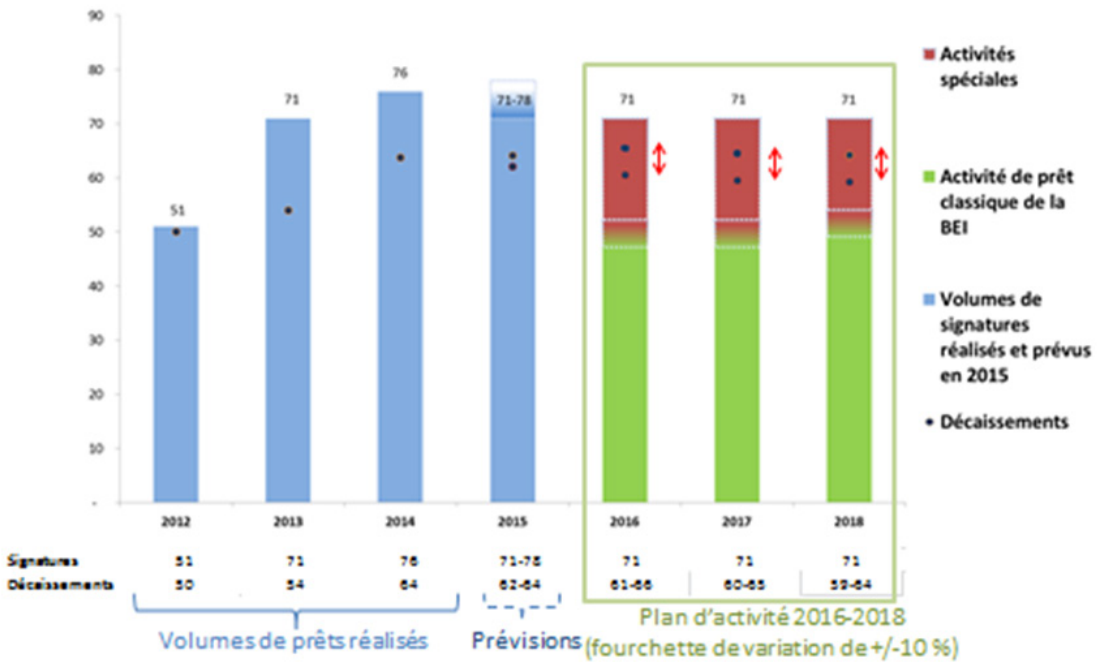

Programme de prêt – Objectifs et approche

Le rôle de la Banque – fournir un appui réel à la compétitivité, la croissance et l'emploi dans l'UE à long terme – se traduit dans des programmes de prêts ciblés étroitement liés aux grands objectifs de l'UE dans le contexte de la stratégie Europe 2020 et des cycles du semestre européen tels que définis dans les priorités transversales de l'enquête annuelle de la CE sur la croissance et dans les recommandations connexes propres à chaque pays que mettront en application les États membres.

Dans le contexte actuel caractérisé par un faible investissement dans l'économie de l'UE, la BEI maintiendra des volumes de prêt élevés durant toute la période de planification afin d'encourager de façon anticyclique la croissance économique et la création d'emplois dans l'UE. Elle mettra des financements à long terme à disposition d'investisseurs publics et privés à l'appui de projets contribuant à la transition vers une économie fondée sur la connaissance, intégrée, socialement et écologiquement durable, conformément aux objectifs de politique publique de la BEI dans les domaines de l'innovation, du soutien aux PME et aux ETI, des infrastructures et de l'environnement. Voir aussi le chapitre 9.

Ces mêmes objectifs de politique publique s'appliquent aux activités de la Banque en dehors de l'UE et s'intègrent à la politique extérieure de l'UE. En dehors de l'UE, tout particulièrement, la BEI poursuivra ses efforts pour renforcer son positionnement et sa visibilité sur les marchés concernés afin d'avoir un plus grand impact en encourageant la croissance tirée par le secteur privé. Pour ce faire, elle soutiendra l'accès aux financements pour les PME et les infrastructures socioéconomiques plus qu'indispensables, d'une part, et elle fournira des prestations de conseil et d'assistance technique, d'autre part.

La Banque continuera de soutenir des projets en accordant des prêts à long terme d'un montant important à des taux d'intérêt favorables reflétant les modalités dont elle-même bénéficie sur les marchés des capitaux grâce à son excellente note de crédit.

En outre, la BEI élargira et améliorera sa gamme de produits afin d'accroître sa valeur ajoutée pour les promoteurs de projets et de débloquer des investissements supplémentaires. La grande priorité de la BEI sera d'augmenter considérablement son volume de financement de projets plus risqués ou de structures de financement impliquant un risque de crédit plus élevé que les opérations classiques de la Banque, en particulier en cas de coopération avec la Commission dans le cadre de guichets de financement dédiés, en tant que de besoin.

À la suite de l'appel, par le Parlement européen, à recourir davantage à des financements innovants de l'impact social, la BEI envisage d'apporter son soutien à des services destinés aux groupes sociaux vulnérables dans les États membres de l'UE, parmi lesquels les migrants et les réfugiés. Les ressources financières du Groupe BEI pourraient être combinées aux ressources budgétaires de l'UE dans le cadre de nouveaux instruments financiers (éventuellement le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale), ce qui permettra par exemple de financer des fonds d'impact social. À l'extérieur de l'UE, la BEI pourrait cibler davantage les investissements à impact social et les opérations de microfinance présentant un profil de risque et un impact sur le développement plus élevés, comme par exemple en utilisant les ressources de l'enveloppe destinée à l'investissement d'impact dans les pays ACP (Facilité d'investissement de Cotonou).

Étant donné que la BEI cherche à accomplir sa mission tout en préservant sa qualité de crédit, les nouvelles activités de prêt doivent s'appuyer, dans une certaine mesure, sur les relations existantes avec des contreparties présentant aussi une bonne cote de crédit. Toutefois, la Banque s'emploie aussi à rechercher activement de nouveaux clients et à promouvoir de nouveaux types d'opérations afin d'apporter la plus grande contribution possible et de mieux répondre aux besoins du marché. Par exemple, le programme InnovFin a nettement contribué à la diversification de la clientèle et à l'élargissement de la variété sectorielle, qui devraient se maintenir. En dehors de l'UE, la diversification de la clientèle est également soutenue et devrait encore s'accentuer.

Le programme FEIS et les efforts de commercialisation y relatifs pourraient donner un élan supplémentaire, notamment par l'expansion du réseau de bureaux dans les États membres. Le nombre de nouvelles opérations parvenant au bouclage financier chaque année pourrait croître de plus de 50 % en raison du volume d'opérations du FEIS et de la baisse attendue du montant moyen de ces opérations. De tels résultats ne peuvent être atteints qu'en développant la clientèle et, partant, en augmentant le nombre de clients nouveaux. Il est probable que, parmi ces nouveaux clients, figurent de nombreux PPP (y compris des sociétés de projet ou des véhicules créés par une variété de promoteurs de projets), des grandes entreprises avec lesquelles la BEI ne pourrait faire affaire sans le soutien du FEIS, ainsi que des gestionnaires de fonds d'infrastructures ou des co-investisseurs dans ces fonds. Indirectement, grâce à la coopération avec les institutions nationales de promotion économique (INPE), la Banque ciblera aussi plus nettement des promoteurs du secteur privé de moindre dimension dans les États membres.

L'accès des PME et des ETI à des moyens appropriés de financement d'investissements en biens d'équipement ou d'activités de commerce extérieur est un objectif fondamental du Groupe BEI dans son ensemble. De telles activités pourraient prendre la forme de prêts intermédiés, de garanties sur portefeuille ou d'appui à la titrisation de portefeuilles de prêts. Pour les ETI qui investissent dans des activités de recherche ou de développement de produits, la Banque parvient déjà avec succès à apporter un soutien par l'intermédiaire de garanties et de prêts de petite taille en appliquant des procédures d'instruction et de prise de décision rationalisées au titre du dispositif InnovFin – Financement de la croissance des ETI. L'extensibilité de cette approche est prouvée et elle contribuera au développement efficace de ces activités qui sont complétées par les activités de rehaussement de crédit du FEI.

En tant que problématique mondiale de grande ampleur et d'importance toujours croissante, le soutien à l'action en faveur du climat reste une priorité absolue pour les activités de financement de la BEI dans l'UE, mais également – il est important de le souligner – en dehors de l'UE, où le potentiel pour l'atténuation efficace des changements climatiques est le plus grand. L'objectif visant à consacrer au minimum 25 % du portefeuille de prêts (à l'intérieur et extérieur de l'UE) à l'action en faveur du climat reste d'actualité sur la période de planification. La Banque ne cesse d'accentuer ses efforts pour attirer des investissements privés à l'appui de projets en faveur de l'action pour le climat et faciliter l'acheminement des aides non remboursables provenant de mécanismes de panachage de l'UE. Les négociations au cœur du sommet des Nations unies sur le climat en décembre à Paris sont une occasion extraordinaire pour la BEI de démontrer son engagement pour l'action en faveur du climat et son positionnement clair parmi les IFI qui participent à la lutte contre les changements climatiques.

Reconnaissant la nécessité d'accroître son soutien, le Groupe BEI mettra en œuvre des mesures extraordinaires et renforcées en Grèce afin de contribuer à la relance de l'économie. La Banque s'attachera à accroître son activité de prêt à l'appui de plusieurs secteurs : le secteur privé, des secteurs dans lesquels elle a été moins présente en Grèce ces dernières années et sur des fronts moins classiques tels que le financement via des fonds dédiés, des prêts directs aux grandes entreprises et aux ETI, y compris au titre du FEIS, ou l'apport d'un soutien financier aux engagements du pays en matière de privatisation. Une mesure extrêmement urgente consiste à aider la Grèce à absorber les Fonds structurels.

À la lumière de l'évolution rapide de certains paramètres affectant les activités de la Banque, celle-ci développe son réseau de bureaux extérieurs afin d'élargir la portée de son action et sa visibilité et d'améliorer l'accès aux informations relatives à l'impact directement à la source. Dans le droit fil du rôle de la Banque au titre du Plan d'investissement pour l'Europe, la priorité consistant à renforcer et élargir la présence du Groupe BEI dans l'UE est devenue grande pour améliorer sa proximité avec sa « base de clientèle » et mettre en avant sa capacité à travailler en étroite collaboration avec les institutions nationales de promotion économique et les États membres.

Le déploiement du programme prévoit de mettre à disposition, par l'intermédiaire du réseau de bureaux extérieurs de l'UE si nécessaire, une gamme de services du Groupe BEI, parmi lesquels des prêts, du conseil, du soutien sous forme d'assistance technique ou des services de communication et de relations institutionnelles. En dehors de l'UE, la Banque entend, en temps voulu, renforcer davantage sa présence dans des pays et régions clés, conformément à ses engagements au titre des mandats extérieurs.

Enfin, il est prévu que la Banque participera au financement d'investissements qui répondent aux besoins des réfugiés et demandeurs de protection internationale arrivant dans l'UE et qui contribuent toujours, en dehors de l'UE, à la lutte contre les causes des migrations. Dans ce contexte, la Banque collaborera avec les États membres, la Commission, les INPE et d'autres institutions financières. Répondant à l'urgence, la BEI a fourni 5 millions d'EUR au Fonds pour les réfugiés et migrants de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Le tableau 1 présente la ventilation des niveaux de signatures et de décaissements par région.

Tableau 1 – Signatures et décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

	2014 - Réalisé	2015 - Prévisions	Orientations			Moyenne	
	(Mrd EUR)	*(Mrd EUR)*	*2016 (Mrd EUR)*	*2017 (Mrd EUR)*	*2018 (Mrd EUR)*	*2016-2018 (Mrd EUR)*	*%*
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE	59,2	57,8 - 59,3	55,6 - 60,6	54,6-59,6	54,3-59,3	54,8-59,8	92,0%-92,4%
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	4,5	4,3 - 4,8	4,9	4,9	4,9	4,9	7,6%-8,0%
Total des décaissements	**63,7**	**62,1-64,1**	**60,5-65,5**	**59,5-64,5**	**59,2-64,2**	**59,7-64,7**	*100%*
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	69,0	64,0-70,0	64,0	64,0	64,0	64,0	90,1%
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	7,1	7,0-8,0	7,0	7,0	7,0	7,0	9,9%
Total des signatures	**76,1**	**71,0-78,0**	**71,0**	**71,0**	**71,0**	**71,0**	*100%*

Les orientations pour les nouvelles signatures de prêt s'accompagnent une fois encore d'une fourchette de variation de +/-10 % pour tenir compte des incertitudes persistantes qui entourent la demande du marché. Les décaissements s'appuient sur les orientations de signatures et sont présentés sous forme de fourchettes.

Hors de l'UE, la Banque contribuera largement, comme par le passé, à soutenir la politique extérieure européenne, notamment dans les domaines du développement durable, de l'action en faveur du climat et de la sûreté de l'approvisionnement énergétique. En outre, dans le droit fil des conclusions du Conseil européen, la BEI soutient l'internationalisation des entreprises de l'UE dans le cadre de plusieurs de ses lignes d'activité. La demande pour les instruments de financement de la BEI en dehors de l'UE croît et la BEI devrait contribuer davantage à résoudre les défis mondiaux, comme l'y appelle la stratégie de l'UE dans le reste du monde. Afin d'être en mesure de répondre à ces attentes, la BEI élabore un plan d'activité qui repose sur l'engagement implicite de réviser ses volumes de prêt tout au long de l'année. Si nécessaire, elle envisagera d'accroître ses opérations de prêt en dehors de l'UE afin de soutenir des projets supplémentaires entrant dans le champ de ses compétences et de son mandat extérieur.

Programme de prêt – Défis

Alors même que les investissements des entreprises devraient peu à peu prendre de la vitesse grâce au renforcement de la demande, à l'atténuation des restrictions financières et au besoin de modernisation du stock de capital après des années de sous-investissement, la lente mise en place des réformes structurelles, l'endettement public et privé, les niveaux élevés de chômage structurel et les faibles niveaux du potentiel de croissance freinent toujours l'investissement dans plusieurs pays et engendrent des risques indéniables concernant la concrétisation du programme de prêt.

Les barrières à l'investissement restent un problème dans tous les États membres de l'UE et tous les petits obstacles, chacun avec sa granularité et sa complexité, se cumulent et finissent par former des entraves importantes à l'investissement, sans se limiter à certains États membres ou régions. Ces facteurs ont, par exemple, les incidences suivantes sur les projets de la BEI :

- le manque de réglementation et de coordination à l'échelle européenne propices à l'investissement a des conséquences néfastes sur la capacité à encourager les nouveaux secteurs et à renforcer le marché unique ;
- les incertitudes réglementaires entraînent un risque pour ce qui est des recettes et réduisent par conséquent la viabilité du projet ;
- des procédures administratives prenantes et des réglementations obscures et complexes rendent le projet plus coûteux ;
- les incidences négatives liées aux obstacles d'ordre réglementaire sont renforcées dans le cas de projets transfrontaliers. Les différences dans les systèmes et les réglementations nationaux constituent alors des obstacles supplémentaires et augmentent d'autant les coûts.

Le rapport du groupe de travail sur les investissements dans l'UE, publié en décembre 2014, comprend une analyse des barrières à l'investissement en Europe illustrées par un certain nombre d'exemples supplémentaires, comparables à ceux mentionnés ci-dessus. Ce travail, entrepris en coopération par les États membres, la

Commission et la BEI, a mis en lumière la nécessité et l'ampleur des mesures à prendre. La BEI est prête à contribuer davantage pour soutenir ce processus et pour le traduire en actions concrètes sur le terrain.

À l'extérieur de l'UE, les perspectives en matière de prêts sont plus volatiles car elles dépendent fortement de l'environnement politique, en particulier dans les pays voisins du sud et de l'est de l'Europe. L'activité de prêt pourrait se trouver restreinte par le besoin supplémentaire de soutien en matière de garanties de la part de l'UE ou des États membres : i) l'utilisation du MPE avec la garantie de l'UE est déjà bien avancée (se reporter au chapitre 6). En même temps, la contribution de la BEI au plan d'action international pour l'Ukraine pourrait nécessiter une affectation régionale supplémentaire au titre du MPE ; ii) dans les pays ACP, les prêts sur ressources propres restent sujets à une ratification de l'accord de garantie par les États membres qui est attendue pour le début de 2016. Entre-temps, les financements sont prélevés sur les ressources limitées de la Facilité d'investissement ACP.

En outre, les facteurs suivants influencent les décaissements de la Banque.

- Dans l'UE, l'absorption des fonds de la BEI par les emprunteurs dépend fortement de l'attrait de la tarification de la Banque et de la capacité de celle-ci à générer de la valeur ajoutée financière.
- En dehors de l'UE, les décaissements sont, dans une bien plus large mesure, sujets à la volatilité compte tenu des incertitudes persistantes qui entourent un environnement politiquement et économiquement plus instable. En outre, les obstacles administratifs ou la lente mise en œuvre d'un projet ont des incidences sur les décaissements.

L'écart entre les signatures et les décaissements est inévitable compte tenu de l'avancée de la mise en œuvre du projet et (ou) des affectations. Pour la période de planification 2016-2018, il est prévu que les décaissements se stabilisent à un niveau élevé, dans une fourchette comprise entre 59 milliards d'EUR et 66 milliards d'EUR. Ces dernières années, la hausse des volumes de signatures a entraîné une augmentation du stock de prêts non décaissés que la Banque continuera de gérer activement.

Activités spéciales[1] – au sein de la Banque

Les activités spéciales permettent à la Banque de diversifier sa clientèle et son portefeuille de prêts à l'appui de projets prioritaires par la prise en charge d'un profil de risque plus élevé. L'année 2015 a été une année de transition vers des volumes de financement plus risqué bien plus élevés, qui se sont accompagnés d'une réorientation délibérée de l'activité vers des opérations admissibles au FEIS, à InnovFin ou aux instruments financiers de plus petite dimension. Au total, on table sur un volume d'activités spéciales compris entre 17 et

[1] Les statuts de la Banque définissent les activités spéciales comme des financements présentant un profil de risque spécifique. La définition des activités spéciales fait référence à leur profil de risque plus élevé que celui qui est généralement accepté par la Banque (les activités spéciales dites « à plus haut risque »). En cas de rehaussement de crédit sur les ressources budgétaires de l'UE, comme dans le cas de l'accord avec la CE portant sur Innovfin, les opérations concernées sont considérées comme des activités spéciales en raison de leur profil de risque sous-jacent, bien que le profil de risque résiduel après rehaussement de crédit soit conforme à ce qui est généralement accepté par la Banque (ce que l'on appelle le partage de risque).

24 milliards d'EUR par an sur la période de planification 2016-2018 (dont environ 2,5 milliards d'EUR d'activités spéciales en risques propres par an).

Le volume de financement au titre d'instruments financiers de l'UE, parmi lesquels le FEIS, va croître rapidement. Une évolution culturelle et une réorganisation importante des priorités opérationnelles sont en cours en faveur d'opérations et de structures de financement plus risquées impliquant des contreparties plus risquées mais qui, d'un autre côté, sont susceptibles d'avoir des incidences encore plus marquées sur l'investissement dans l'économie réelle ainsi qu'une plus grande valeur ajoutée.

Il est bon de rappeler que le FEIS vient en complément des activités de cœur de métier de la BEI et vise spécifiquement des projets présentant un profil de risque plus élevé en moyenne. Aussi les solides résultats déjà obtenus en 2015 témoignent-ils de la détermination de la BEI à contribuer à l'augmentation du volume des investissements productifs en Europe au titre du FEIS. Ces résultats devraient constituer – et constitueront effectivement – une fondation sur laquelle s'appuyer pour catalyser davantage le changement dans la perception des opportunités d'investissement dans l'UE. Outre les projets liés au FEIS, la Banque poursuivra ses activités spéciales sur ses ressources propres et au titre d'autres dispositifs de partage de risque.

Les opérations à plus haut risque sont, pour la plupart, conçues sur mesure à un moment donné et concernent de petits montants. Elles nécessitent des ressources en personnel nettement plus élevées, du point de vue opérationnel comme des fonctions d'exécution. La Banque s'efforce de mettre au point des produits qui ne sont pas encore disponibles par ailleurs et qui présentent le potentiel nécessaire pour être reproduits à plus grande échelle, en particulier pour ce qui est des modèles de partage des risques avec des intermédiaires financiers privilégiant l'activité de prêt aux PME ou aux ETI ou des projets dans des secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce faisant, la BEI cherche à nouer des relations avec de nouveaux clients dans tous les États membres et à élargir son soutien à l'économie dans l'UE.

Le principal moteur du FEIS reste son effet sur l'économie réelle et, en particulier, l'investissement rendu possible par les activités de financement de la BEI et par la contribution de l'UE en matière de partage des risques (définies comme « l'effet multiplicateur »). Par conséquent, l'impact des activités de la BEI sur l'investissement constitue un indicateur de résultat essentiel dans le cadre du FEIS, qui traduit les progrès vers la réalisation des objectifs généraux de 240 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires au titre du guichet Infrastructures et innovation et de 75 milliards d'EUR pour les PME. Le Groupe BEI continuera d'examiner les nouvelles possibilités de prêt au titre du FEIS et ajustera son offre de produits et la sélection des projets afin d'obtenir les incidences les plus fortes.

Comme mentionné ci-dessus, la BEI recherche – lorsque la situation s'y prête – des projets plus risqués ou des structures de financement impliquant un risque de crédit plus élevé que les opérations classiques de la Banque, en particulier en cas de coopération avec la Commission dans le cadre de guichets de financement dédiés.

- Récemment, la Banque a défini une approche de financement extensible pour les premières phases particulièrement risquées de nouveaux projets technologiques – projets de démonstration novateurs au titre d'InnovFin – dans le cadre desquels les prêts de la Banque mobilisent des aides non remboursables de l'UE et réduisent par conséquent l'utilisation des ressources budgétaires limitées de l'UE.
- De même, le mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses au titre d'InnovFin finance les premiers stades, très risqués, de développement de vaccins, de traitements et d'appareils médicaux pour les maladies infectieuses. Avec ce produit, les risques de crédit seraient couverts sur la base du portefeuille par le budget de l'UE à concurrence de 95 %. Ce seuil sera révisé à la baisse avec le temps lorsque la qualité du portefeuille s'améliorera dans le sillage du succès commercial des produits.
- Au titre de l'initiative de financement privé pour l'efficacité énergétique (PF4EE), lancée en 2015, la BEI apporte des financements à des projets de petite dimension relatifs à l'efficacité énergétique qui doivent être gérés par des banques locales. Ces nouveaux produits diversifient les moyens que déploie la BEI pour soutenir l'innovation et la croissance durable. Ils devraient également accroître la portée de la Banque, lui permettant d'atteindre de nouveaux clients, et la valeur ajoutée de son soutien aux emprunteurs et investisseurs.

Tant que la Banque n'aura pas acquis davantage d'expérience concernant le processus d'approbation du FEIS, les orientations des activités spéciales en risques propres et du FEIS seront présentées ensemble et exprimées sous la forme de fourchettes afin de prendre en considération une possible prolongation de la période de montée en puissance dans le cadre de financements au titre du FEIS, étant donné la longueur du cycle de traitement des activités spéciales, en particulier en cas de financements structurés, d'apport à des fonds d'investissement ou de PPP.

À l'heure actuelle, la BEI travaille à l'élaboration de nouveaux produits et initiatives. Elle a pour objectif i) de s'adapter aux nouveaux besoins du marché dans le domaine des financements à plus haut risque (activités spéciales) ; ii) de faciliter la réalisation des objectifs d'activité du FEIS et iii) de renforcer son effet de catalyseur pour attirer des financements du secteur privé. La mise au point des nouveaux produits couvre actuellement trois grands domaines :

- instruments de fonds propres et financement de la croissance : compte tenu du déploiement du guichet Instruments de fonds propres – Infrastructures et innovation du FEIS (5 milliards d'EUR), la Banque élabore actuellement une stratégie générale en matière de fonds propres qui engloberait une large palette de produits, notamment des opérations assimilées à des prises de participation directes dans des ETI, des prêts conditionnels à de plus grandes entreprises axées principalement sur les sciences de la vie et les biotechnologies, des quasi-fonds propres pour les sociétés de services collectifs, mais aussi des investissements dans des fonds ;

- dispositifs de partage des risques avec des banques et fonds de dette : les dispositifs de partage des risques (avec ou sans mise de fonds) constituent, pour la BEI, un important gisement de produits car ils lui donnent la possibilité de compléter sa gamme de prêts classiques destinée aux intermédiaires financiers, avec pour avantage potentiel de libérer du capital dans le respect des exigences réglementaires. Compte tenu de l'état d'esprit actuel du marché, qui est façonné par des niveaux élevés de liquidité, ces produits seront importants pour améliorer la proposition de valeur de la Banque envers les établissements financiers et les fonds de dette ;
- solutions de financement recourant au marché des capitaux : l'Union européenne des marchés de capitaux avait pour principal objectif de faciliter l'accès aux marchés des capitaux, notamment pour les PME et ETI et les projets de petite et moyenne dimension. L'initiative Obligations de projet a été le premier produit conçu à cette fin. La mise au point d'autres produits sur le modèle des obligations d'entreprises et des obligations hybrides serait importante pour faciliter le financement des promoteurs de projet auprès d'investisseurs du secteur privé.

Tableau 2 – Activités spéciales à plus haut risque, partage des risques et FEIS

	2015 - Prévisions (Mrd EUR)	Orientations		
		2016 (Mrd EUR)	2017 (Mrd EUR)	2018 (Mrd EUR)
Activités spéciales (à plus haut risque) et FEIS*	4,9-6,1	16,2-20,7	16,2-20,7	14,3-18,8
Autres activités en partage de risque et partenariats	1,1-1,5	2,5-3,0	2,5-3,0	2,5-3,0
Total des activités spéciales	6,0-7,6	18,7-23,7	18,7-23,7	16,8-21,8
Montant estimé des investissements facilités par le FEIS	12,0-16,4	68,6-88,2	68,6-88,2	59,3-78,9

** dont environ 2,5 milliards d'EUR d'activités spéciales en risques propres par an.*

Activités spéciales – au sein du FEI

Les mandats donnés par la Banque au FEI constituent un élément supplémentaire important de la prise de risque générale du Groupe BEI. En effet, le FEI a considérablement accru son activité en 2015 (en doublant quasiment ses volumes) et compte poursuivre cette augmentation en 2016. Il participera en outre au déploiement du FEIS via le mandat Ressources en capital-risque (RCR) et l'accumulation d'opérations relevant d'InnovFin et de COSME et en déployant un nouveau guichet lié aux instruments de fonds propres, en collaboration avec les INPE, à partir de 2016.

En juillet 2015, le FEI et la BEI ont signé un accord visant à augmenter de 2,5 milliards d'EUR le montant attaché au mandat RCR pour le porter à un total de 9,5 milliards d'EUR. Ce mandat est déployé à un rythme très soutenu (entre 1,5 milliard et 1,7 milliard d'EUR par an) grâce à des rentrées de fonds solides qui accroissent la capacité de financement.

À la suite de la signature du Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM) en mars 2014, le FEI a mis en œuvre quatre instruments (rehaussement de crédit de titres adossés à des actifs, initiative en faveur des PME, fonds de prêts et financement de l'impact social). Sur la base des volumes attendus et de la réserve actuelle du FEI, le budget initialement réservé pour certains de ces guichets sera probablement réparti entre les guichets afin de répondre à l'évolution de la demande des marchés et de permettre une absorption plus rapide.

Tableau 3 a – Mandats BEI gérés par le FEI (y compris le FEIS)

	2015 - Prévisions (Mio EUR)	Orientations 2016 (Mio EUR)	2017 (Mio EUR)	2018 (Mio EUR)
Activités découlant du mandat du FEI (y compris le FEIS)	**1 940**	**2 360**	**2 500**	**2 760**
Mandat ressources en capital-risque	1 400	1 600	1 720	1 950
dont :				
- FEIS	*1 300*	*1 200*	-	-
Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI	540	760	780	810

Les premières opérations au titre du FEIS (augmentation du RCR et accumulation d'opérations relevant de COSME et InnovFin) ont été stockées en 2015 et le FEI compte engager l'intégralité des 2,5 milliards d'EUR au titre du RCR (FEIS) d'ici à 2016 et du budget InnovFin/Cosme d'ici à 2017. Le FEI devrait également faciliter, dès 2015, des investissements supplémentaires de 24 milliards d'EUR dans l'économie. Dans le même temps, le FEI travaille sur les deuxième et troisième phases du FEIS avec la Commission : une plateforme relevant du guichet instruments de fonds propres, en collaboration avec les INPE (1,2 à 1,4 milliard d'EUR qui seront investis conjointement avec des fonds propres de 0,5 à 0,8 milliard d'EUR au titre d'InnovFin et des ressources gérées par le FEI), et de nouveaux produits de garantie (titrisation, garantie non plafonnée pour les prêts subordonnés). Tous devraient être lancés en 2016 et accroître considérablement la capacité du FEIS. Le FEI devrait ainsi être capable d'atteindre 68 % des 75 milliards d'EUR d'investissements mobilisés d'ici à 2016 et 88 % d'ici à 2017.

Tableau 3 b – Guichet PME du FEIS déployé par le FEI

	2015 - Prévisions (Mio EUR)	Orientations 2016 (Mio EUR)	2017 (Mio EUR)	2018 (Mio EUR)
FEIS - Guichet PME	**1 700**	**1 967**	**943**	**390**
dont :				
- opérations soutenues par la BEI (à plus haut risque) et mandat ressources en capital-risque	1 300	1 200	-	-
- opérations soutenues par l'UE (en partage de risque)	400	767	943	390
Montant estimé des investissements facilités par le FEIS	**24 000**	**27 000**	**15 000**	**9 000**

Programme de prêt – Activités sur les ressources de tiers

JESSICA : la Banque continue de travailler en collaboration avec les autorités de gestion et les banques pour mobiliser des Fonds structurels de l'UE et débloquer davantage d'investissements au titre des mandats antérieurs et nouveaux pour la période de programmation 2014-2020. La modernisation énergétique d'immeubles résidentiels en Lituanie ou la rénovation et la conversion de mines et d'usines en Pologne sont quelques exemples réussis de la mise en œuvre de JESSICA.

L'objectif suprême de l'activité de prêt au titre de la Facilité d'investissement ACP restera le développement du secteur privé par l'acheminement d'une variété de ressources financières (y compris l'apport de fonds propres) à des PME, des ETI et à des initiatives de microfinance dans les pays ACP afin de soutenir le développement de marchés financiers locaux et de stimuler la création d'emplois. Parmi les autres priorités figurent des prêts directs aux grandes entreprises ou à l'industrie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la santé. L'enveloppe de financement d'impact qui permet une prise de risque plus élevée sera un outil clé pour atteindre ces objectifs. Dans toute la mesure du possible, les projets seront conçus pour contribuer à la prévention ou à l'atténuation des migrations en s'attaquant à leurs causes profondes. Dans tous les secteurs, le financement de l'action en faveur du climat reste une priorité absolue de l'activité de prêt de la Banque dans la région ACP. En effet, le financement de la BEI à l'appui de l'action en faveur du climat en dehors de l'UE devrait atteindre environ 35 % de son activité totale de prêt. Les prêts au secteur privé seront complétés par le développement du secteur public, notamment pour ce qui est des infrastructures de base, qui sont considérées comme un prérequis pour une croissance économique durable. Toutefois, les décaissements sur ressources propres restent tributaires de la ratification de l'accord de garantie par les États membres, qui est attendue début 2016.

Conformité

Dans un contexte d'activité nettement accrue, du point de vue du nombre d'opérations et de leur profil de risque, la BEI continuera à s'appuyer sur sa solide fonction de conformité afin de minimiser les risques relatifs à la conformité et à la réputation en mettant en place un cadre de politique de conformité adapté qui comportera la publication des avis, notes de risque et rapports de suivi d'OCCO. La BEI est déterminée à maintenir une politique stricte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les pratiques fiscales préjudiciables. Dans ce contexte, une feuille de route garantissant la mise en œuvre progressive de mesures et de procédures plus strictes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est actuellement mise en application. De nouvelles réglementations essentielles et l'évolution de celles déjà existantes, telles que la quatrième directive de l'UE sur le blanchiment d'argent, le règlement sur les abus de marché et la directive sur les sanctions pénales en cas d'abus de marché, les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI), les normes établies par le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, le projet de l'OCDE de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, le plan d'action de la CE en matière de fiscalité, les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur la gouvernance interne, les principes de gouvernance de Bâle pour les banques, ainsi que

les autres sanctions prévues, entre autres, par l'UE, continueront à être évaluées et, si nécessaire, transposées dans le cadre de la BEI en prenant en considération les travaux actuellement menés avec le Comité de vérification sur les meilleures pratiques bancaires.

Contrôle et responsabilité

Les fortes attentes placées dans le Groupe BEI pour ce qui est du FEIS et l'augmentation du nombre d'opérations assorties d'un profil de risque plus élevé impliquent de préserver, voire de renforcer, l'examen interne des activités de la Banque. La BEI continuera d'intégrer, dans son programme d'audit annuel, des missions examinant les risques associés à l'évolution du climat des affaires. Il s'agira, en 2016, de travaux liés au FEIS, à l'ACFA et aux engagements de plus en plus nombreux en matière de meilleures pratiques bancaires. L'examen (à mi-parcours) des partenariats avec la Commission et du FEIS permettra notamment de tirer des conclusions indépendantes sur les résultats de la Banque tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Conformément à sa politique antifraude, la Banque restera vigilante dans sa façon d'aborder les risques relatifs à la fraude et à la corruption et elle veillera à la mise en œuvre intégrale des procédures d'exclusion. La BEI continuera également de gérer les plaintes qui lui sont adressées et qui, à l'instar de ses activités, sont de plus en plus complexes et de plus en plus nombreuses, compte tenu de l'intérêt croissant du grand public pour la BEI. Au terme d'une consultation publique approfondie, le Conseil d'administration sera invité en 2016 à approuver une politique révisée concernant le mécanisme de traitement des plaintes.

5. Services de conseil (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE)

- Une prestation de services de conseil rationalisée via la plateforme européenne de conseil en investissement (plateforme de conseil).
- JASPERS : extension du portefeuille d'activités et de la portée géographique.
- EPEC : renforcement des conseils en politiques en matière de PPP et nouvelle activité d'appui en amont aux projets en PPP.
- Une offre de conseil pour les instruments financiers relevant des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) axée sur les services de mise en œuvre de projets et étendue à de nouveaux bénéficiaires.
- Poursuite du développement des activités de conseil visant à favoriser l'accès aux financements.
- Poursuite du soutien ciblé à la préparation et à la mise en œuvre de projets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, dans des domaines clés comme l'action en faveur du climat.

L'offre de conseil de la Banque s'est considérablement étoffée au cours des dernières années tant du point de vue du nombre d'initiatives nouvelles (majoritairement financées ou cofinancées par la Commission) que du champ d'intervention. Conformément aux orientations stratégiques pour les services de conseil validées par le Conseil d'administration, l'offre de la Banque comprend : i) l'assistance tout au long du cycle des projets, de la planification stratégique à la mise en œuvre ; ii) le soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des instruments financiers sur les ressources ESIF ; iii) les services de conseil financier visant à favoriser l'accès aux financements, en particulier pour des projets innovants et des PPP.

Sur la période de planification 2016-2018, la Banque continuera à soutenir la préparation et la mise en œuvre de projets, notamment dans le cadre du programme JASPERS dont le portefeuille d'activités et la couverture géographique seront étendus : outre l'activité principale d'assistance à la préparation de projets, la fonction d'évaluation indépendante de la qualité, nouvellement créée, constituera un service important de validation pour la Commission, préalablement à la décision d'affectation des fonds. L'extension géographique des activités de JASPERS à l'ensemble des États membres met en évidence sa contribution majeure à la réalisation des objectifs de la politique de cohésion, l'accent étant mis tout particulièrement sur les priorités stratégiques relatives à la lutte contre les changements climatiques, à la réduction de la dépendance énergétique et au développement intelligent. Des fonds au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) ont été également affectés à l'extension des services de JASPERS aux pays préadhésion. Enfin, au titre du CFP 2014-2020, le soutien de JASPERS est envisagé dans le cadre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour mettre au point des projets relevant du réseau central RTE-T. En complément de l'action de JASPERS, la Banque continuera à apporter un soutien ciblé, en particulier dans la phase aval du cycle du projet, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets et à une meilleure absorption des Fonds structurels de l'UE. Pour certaines interventions thématiques,

notamment l'action en faveur du climat, un soutien spécifique visant à intégrer des objectifs stratégiques dans la préparation de projets pourra être apporté dans l'ensemble des régions, conformément à la stratégie de la BEI en faveur du climat.

S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la BEI entend poursuivre, voire intensifier son action dans le cadre du programme conjoint BEI-CE ELENA (European Local Energy Assistance Facility – Assistance technique européenne pour les projets énergétiques locaux), financé au titre de H2020. Sous réserve de la conclusion des négociations portant sur les conventions annuelles de délégation avec la Commission, la BEI continuera à octroyer des subventions d'assistance technique à des contreparties du secteur public pour les aider à mettre au point des programmes d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en milieu urbain.

Afin de répondre à l'évolution de la demande et de renforcer son soutien aux projets, l'EPEC opère progressivement un recentrage de son modèle d'activité ; celui qui était une organisation de réseau essentiellement axée sur les politiques entend se concentrer davantage sur les services bilatéraux et le soutien en amont aux projets en PPP. En particulier, l'EPEC intensifiera ses activités bilatérales : i) en étoffant ses conseils en politiques de PPP à l'intention de ses membres et de leurs organismes publics, selon une formule bilatérale et ajustée, en réponse à des demandes d'assistance spécifiques ; ii) en mettant en place une nouvelle ligne de services, l'appui en amont aux projets en PPP, pour aider à concevoir et mettre en œuvre les projets en PPP prioritaires. Cet appui comprend une assistance aux opérations de la Banque sur les aspects de PPP, en particulier dans le contexte du MIE.

Pour ce qui concerne les instruments financiers relevant des fonds ESIF, la Banque a conçu une offre complète de services de conseil visant à fournir des orientations méthodologiques et des services de renforcement de capacités aux autorités de gestion (via le programme fi-compass), mais aussi des services bilatéraux pour la conception, l'établissement et la mise en œuvre d'instruments financiers dans l'ensemble de l'UE et au-delà (un service bilatéral est en cours de négociation avec la Serbie). Durant la période de planification, l'action de la Banque sera conforme au programme de travail convenu et son offre de conseil sera étendue à de nouveaux bénéficiaires. L'accent sera mis en particulier sur les services de mise en œuvre.

La Banque poursuivra la mise au point de ses services de conseil visant à favoriser l'accès aux financements. Ses services de conseil financier en innovation continueront d'englober les activités transversales et le conseil en projets. Les activités transversales couvrent une large palette de questions ayant trait à l'accès aux financements dans des domaines thématiques. Elles conduisent souvent à une phase de mise au point de produits et, in fine, à de nouveaux investissements (le mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses en est un bon exemple). À l'avenir, le volet de conseil en projets pourrait être renforcé en accroissant l'activité pilote de conseil (Light Project Advisory) déjà en cours. Il s'agirait, pour l'équipe de conseil financier en innovation, d'analyser la stratégie de financement d'un grand nombre d'entreprises et de projets en vue de préparer un éventuel audit préalable.

Compte tenu de la croissance sensible de ses activités de conseil au cours des dernières années, la Banque a cherché à se doter d'un cadre stratégique cohérent et d'une structure organisationnelle solide. La plateforme européenne de conseil en investissement, mise sur pied au titre de l'un des volets du Plan d'investissement pour l'Europe, contribue à rationaliser la prestation de services de conseil. Elle constituera un point d'accès à une offre intégrée de services de conseil et d'assistance technique fournis par la Banque et ses institutions partenaires, avec pour objectif de renforcer et d'accélérer les investissements dans toute l'Europe. La plateforme s'appuiera sur des programmes et initiatives de conseil en place et permettra de tirer parti des synergies et du savoir-faire de tous les services de la Banque, afin de répondre aux besoins de manière aussi efficace que possible.

La Banque gérera la plateforme de conseil ; elle traitera les demandes de soutien qui lui seront adressées et favorisera une intégration plus poussée de l'offre de conseil. L'extension du champ des initiatives en vigueur et (ou) la mise au point de nouveaux programmes de conseil seront étudiées lorsque le besoin se fera sentir. Dans un premier temps, la plateforme intensifiera son soutien aux projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des transports et de l'innovation.

Hors de l'UE, la Banque continuera de fournir aux promoteurs publics et privés un soutien ciblé à la préparation et à la mise en œuvre de projets, en particulier dans le contexte des programmes de conseil pour les pays voisins du Sud et de l'Est à l'appui des secteurs des transports, de l'eau et de l'environnement. Dans les pays préadhésion, elle renforcera son soutien à la préparation de projets et à la diffusion des meilleures pratiques en ce qui concerne l'accès aux financements, y compris les PPP et les instruments financiers à l'appui des PME. La Banque veillera à assurer une coordination efficace avec l'ensemble des institutions partenaires au regard de l'éventail complet de mécanismes et instruments.

6. Coopération avec la Commission et d'autres partenaires

- Le Groupe BEI continuera à collaborer avec ses principaux partenaires, notamment la Commission, pour mettre au point de nouvelles initiatives.
- Au cours des trois prochaines années, le Groupe BEI jouera un rôle majeur dans le Plan d'investissement pour l'Europe en tenant ses engagements au titre du FEIS et en faisant de la plateforme de conseil un cadre unique pour la mise au point coordonnée d'activités de conseil. Dans ce contexte, la collaboration avec les institutions nationales de promotion économique (INPE) sera encore renforcée.
- La Banque poursuivra la mise en œuvre des instruments financiers au titre du CFP et du MPE 2014-2020, qui feront tous deux l'objet d'un examen à mi-parcours en 2016. L'examen du CFP donnera l'occasion au Groupe BEI d'améliorer les modalités de mise en œuvre des instruments financiers.

Plan d'investissement pour l'Europe

Le Plan d'investissement pour l'Europe vise à lever les obstacles à l'investissement, à assurer une visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement et à rationaliser davantage l'utilisation des ressources financières nouvelles et existantes. Les investissements nécessaires pour réaliser le potentiel de l'Europe seront stimulés en favorisant un climat des affaires plus propice. En particulier, la levée de barrières sectorielles et d'autres obstacles à l'investissement, d'ordre financier ou non, dans l'UE fera une très grande différence à long terme.

Au cours des trois prochaines années, le Groupe BEI soutiendra effectivement les initiatives de l'UE visant à supprimer les obstacles à l'investissement partout où cela est nécessaire. La BEI pourra ainsi non seulement continuer à satisfaire aux objectifs de prêt ô combien ambitieux dans ses domaines de compétence que sont ses activités de financement classiques à l'appui de projets favorisant la cohésion et l'emploi, mais aussi contribuer à soutenir de plus en plus activement d'autres domaines en mal d'investissement, notamment ces projets qui présentent un profil de risque plus élevé que la moyenne et, partant, ont moins de solutions de financement à leur disposition.

Outre ses activités de cœur de métier, le Groupe BEI demeure déterminé, en particulier, à tenir ses engagements au titre du FEIS, partie intégrante du Plan d'investissement pour l'Europe lancé par la Commission en 2015 en vue de mobiliser au moins 315 milliards d'EUR d'investissements d'ici à la mi-2018 ; il prévoit de réaliser quelque 40 à 50 % de cet objectif d'ici à la fin 2016 et 70 à 80 % de cet objectif d'ici à la fin 2017. D'importants progrès sont actuellement faits vers l'établissement de la plateforme de conseil – un volet du deuxième pilier du Plan d'investissement pour l'Europe – conçue comme un point d'entrée pour soutenir l'investissement dans l'économie réelle.

Dans le cadre de cette plateforme, la Banque est chargée par la Commission d'améliorer les conditions de l'investissement et de l'activité en Europe en renforçant les moyens techniques et financiers des pouvoirs publics et des acteurs privés dans les États membres pour recenser, hiérarchiser, préparer, structurer, regrouper et mettre en œuvre des projets d'investissement qui sont conformes aux objectifs stratégiques européens, afin de faire un usage plus rationnel des fonds de l'UE et de mobiliser des capitaux privés. Il convient de mentionner, dans ce contexte, les efforts actuellement déployés pour renforcer la coopération avec les INPE ou d'autres entités jouant un rôle analogue dans l'ensemble des États membres. Durant la période de planification, la Banque mettra en œuvre le partenariat conformément aux priorités fixées avec la Commission et en collaboration avec les institutions partenaires de la plateforme. La plateforme de conseil constituera un cadre unique pour la mise au point coordonnée d'activités de conseil et permettra d'accéder à un large éventail de services de conseil. Elle s'appuiera pour cela sur les services déjà proposés dans le cadre de programmes existants (se reporter au chapitre 5) et en offrira de nouveaux en complément lorsque le besoin s'en fera sentir.

Cadre financier pluriannuel pour la période (CFP) 2014-2020

La mise en œuvre de l'actuel CFP en est encore à un stade relativement précoce. Néanmoins, la préparation de l'examen à mi-parcours, qui porte notamment sur les priorités en matière de dépenses, débutera bientôt, sachant que la proposition de la Commission est attendue fin 2016 au plus tard. Cet examen du CFP donnera l'occasion au Groupe BEI d'améliorer les modalités de mise en œuvre des instruments financiers.

Dans le cadre d'InnovFin, la BEI fournit des financements à risque pour des projets de recherche-développement et d'innovation (RDI) réalisés par des entreprises privées, des universités ou des instituts de recherche publique, mais aussi pour des projets d'infrastructure qui facilitent les activités relevant de ce domaine. InnovFin est conçu pour accorder jusqu'à 24 milliards d'EUR de financements à forte valeur ajoutée, qui devraient permettre de soutenir des investissements dans la RDI pour au moins le double de ce montant. Depuis le lancement, en juin 2014, de cette initiative, la BEI a mis en place différentes lignes d'activité : financement de grands projets ; financement de PME et d'ETI innovantes sous forme de prêts, de garanties ou d'opérations assimilables à des prises de participation ; financement de la phase initiale à risque du développement de produits ou de technologies dans les secteurs de l'énergie (projets de démonstration novateurs liés à l'énergie) et de la santé (mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses). Une solide réserve d'opérations nouvelles a été identifiée et on table sur un volume moyen de signatures de 2,7 milliards d'EUR par an. La mise à disposition du financement s'accompagne d'une composante de conseil destinée à améliorer la bancabilité de projets innovants et les conditions générales de financement des secteurs de la RDI.

En juillet 2015, la Commission et la BEI ont signé une convention de délégation afférente à l'instrument de prêt du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Cet accord s'appuie sur le succès de la phase pilote de l'initiative Obligations de projet (IOP) et de l'Instrument de garantie de prêt en faveur des RTE de transport (LGTT). Le MIE soutient les réseaux transeuropéens dans les domaines des infrastructures de transport (RTE-T) et d'énergie (RTE-E), mais aussi de télécommunications (TIC) et,

partant, contribue à la mise en place d'un marché unique numérique connecté et d'une union de l'énergie durable ainsi qu'à la décarbonisation des transports. La BEI assume une prise de risque accrue dans le financement de projets admissibles moyennant des ressources budgétaires de l'UE au titre du MIE, afin d'aider des promoteurs à attirer des financements privés supplémentaires. L'instrument de prêt du MIE intègre également les portefeuilles en cours de l'IOP et du LGTT dans un unique portefeuille avec partage des risques. Conformément au principe de complémentarité du MIE et du FEIS, l'instrument de prêt du MIE facilitera la mise au point de nouveaux produits et le financement de projets pilotes, d'initiatives spéciales (par exemple, par le recours à l'instrument pour la première fois dans un secteur donné, ou selon un mode particulier, dans un État membre) et d'autres projets admissibles à ce titre. Sur cette base, on table actuellement sur un volume moyen d'opérations d'environ 400 millions d'EUR par an au titre de l'instrument de prêt du MIE.

Programme LIFE : fin 2014, une convention de délégation a été signée avec la Commission pour le lancement de l'initiative de financement privé pour l'efficacité énergétique (PF4EE). L'instrument est destiné à promouvoir le financement de projets relatifs à l'efficacité énergétique et fournit un service de conseil. La BEI vise un volume de prêt d'environ 200 millions d'EUR par an au titre de l'initiative PF4EE sur la période couverte par le Plan d'activité. L'initiative pourrait être développée et devenir un instrument financier classique auquel les États membres pourraient contribuer.

Le Mécanisme pour le (financement du) capital naturel (MCN – Natural Capital Financing Facility) appuie des opérations favorisant la préservation et la gestion du capital naturel et présentant un intérêt pour la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation au climat. Le mécanisme est structuré de sorte que la contribution de la BEI au financement des projets admissibles s'élève à 125 millions d'EUR au maximum et que la contribution de l'UE à hauteur de 50 millions d'EUR atténue le risque lié à celle de la BEI. Les projets admissibles sont des prêts directs à des entreprises ou à des projets, ainsi que des prêts intermédiés à des bénéficiaires de petite dimension et à des fonds de capital-investissement. La période d'investissement s'achèvera le 31 décembre 2017. La constitution de la réserve de projets en est toujours au stade initial.

COSME : l'octroi de garanties de prêts dans le cadre du programme COSME (guichet instruments de dette) s'accélère en raison de la mise à disposition de la garantie du FEIS et l'enveloppe budgétaire devrait être intégralement engagée d'ici à 2017. Le mécanisme de capital-risque pour la croissance du programme COSME (guichet instruments de fonds propres) sera mis en œuvre jusqu'en 2020. Une partie de ses ressources (450 millions d'EUR) pourrait toutefois être réaffectée au guichet instruments de dette à la suite du lancement de l'instrument de fonds propres du FEIS destiné aux mêmes bénéficiaires.

EaSI : la négociation avec la Commission s'est conclue mi-2015 et le FEI déploiera le volet de garantie de 96 millions d'EUR en ciblant la microfinance et l'entrepreneuriat social. Il est envisagé de mettre rapidement en œuvre cette initiative via le FEIS. Dans le cadre du programme EaSI, un nouveau mandat financé par un co-investissement de la BEI est en pourparlers et viendra remplacer le mandat Progress. Ce mandat, dont la taille et l'objectif sont en cours de négociation, s'inscrirait dans le cadre des mesures adoptées par la Commission et le Groupe BEI pour soutenir l'inclusion sociale par le microcrédit ou l'investissement d'impact social.

Erasmus + : le dispositif de garantie Erasmus + est destiné à appuyer l'accès au financement d'étudiants mobiles de niveau master. En 2015, le FEI a commencé à mettre en œuvre le dispositif doté de 517 millions d'EUR et devrait progressivement intensifier son activité durant la période de planification.

La cohésion demeure un objectif clé de la BEI. À ce titre, elle continuera à améliorer le cofinancement des programmes opérationnels de l'UE dans le contexte de la mise en œuvre des ressources ESIF. Plus d'une vingtaine d'opérations nationales et régionales de cofinancement ont été lancées au titre de la période de programmation 2014-2020, et la réserve de projets potentiels se monte à 11,7 milliards d'EUR. Ces chiffres devraient s'accroître en 2016 et 2017, assurant un flux régulier d'investissements de qualité dont la réalisation pourrait autrement, dans certains cas, être entravée par des contraintes de liquidités. Un tel soutien pourrait couvrir un grand nombre de domaines prioritaires, tels que le développement des entreprises, la rénovation urbaine, l'éducation et la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, les réseaux transeuropéens, l'environnement et les technologies de l'information et de la communication. Pour plus de détails, se reporter à l'annexe 1.

L'Initiative en faveur des PME (IPME) est un instrument financier conjoint de la Commission et du Groupe BEI qui repose sur une combinaison novatrice de ressources ESIF et de contributions de la Commission au titre du programme COSME et de l'initiative Horizon 2020, le tout complété par les contributions du Groupe BEI et géré par le FEI. Deux options sont proposées au titre de l'IPME : i) un instrument de garantie non plafonnée pour les portefeuilles de nouveaux prêts aux PME et ii) un instrument de titrisation. L'instrument de titrisation est en attente de finalisation par le Groupe BEI et la Commission. L'Espagne et Malte ont été les premiers pays à lancer et mettre en œuvre l'IPME. La Bulgarie et la Roumanie ont engagé des ressources ESIF dans l'IPME, dont le lancement par les autorités de gestion est prévu début 2016. Le Groupe BEI a également entamé des pourparlers avec des autorités de gestion en Italie et en Finlande en vue de leur participation à l'IPME. La période initiale de l'IPME pourrait être allongée pour étendre éventuellement le périmètre de participation à d'autres États membres.

Durant la période 2016-2018, la Banque continuera de travailler à l'amélioration de la qualité des prêts pour assurer une forte valeur ajoutée à ses interventions hors de l'UE, dans le cadre de mécanismes régionaux de panachage de l'UE (FIV et WBIF) et de fonds fiduciaires (FFF et FFATPO). La Commission a réitéré son intention d'intensifier le recours au panachage pour qu'il devienne l'un de ses principaux canaux d'acheminement de l'aide au développement. La BEI continuera d'entretenir une collaboration étroite avec la Commission, tout en étudiant d'autres instruments de panachage qui s'inscrivent dans le droit fil de ses objectifs, à l'image du Fonds vert pour le climat.

Mandat de prêt extérieur (MPE)

Le MPE est un élément essentiel des opérations menées par la Banque à l'extérieur de l'UE. Sur la période 2007-2013, il a permis à la BEI de prêter un volume total de 29 milliards d'EUR assortis de la garantie de l'UE et un surcroît de 16 milliards d'EUR dans le cadre de ses mécanismes en risque propre. En vertu du MPE 2014-2020 qui a pris effet en juillet 2014, la BEI bénéficie d'une garantie de l'UE à concurrence d'un plafond de 27 milliards d'EUR pour des opérations de financement dans les pays préadhésion et du voisinage, dans la zone ALA et en Afrique du Sud. Un examen à mi-parcours est en préparation et se tiendra en 2016-2017. À l'issue de cet examen, une dotation supplémentaire de 3 milliards d'EUR pourrait être accordée. Les 17 % signés et les 34 % approuvés au titre de l'enveloppe depuis juillet 2014 témoignent de l'efficacité de la Banque qui est bien placée et préparée pour jouer un rôle plus important à l'appui des politiques extérieures de l'UE en vertu de mandats supplémentaires ou renforcés, dans le cas où elle serait sollicitée pour accélérer ses activités dans ce domaine.

Initiatives avec les institutions nationales de promotion économique (INPE)

La coopération de la BEI avec les INPE s'articule autour de trois axes principaux : a) cofinancement de grands projets d'infrastructure ou financement de grandes entreprises ; b) fonds d'investissement ; c) dispositifs de partage de risque pour des portefeuilles de prêts de petite dimension constitués par des INPE. Ces dernières années, les INPE, à l'instar de la BEI, ont intensifié leurs activités pour compenser le processus de désendettement engagé dans le secteur bancaire commercial.

Dans le cadre du FEIS, la BEI étudie de nouvelles pistes pour renforcer sa coopération avec les INPE. Cette coopération s'appuie sur les compétences comparativement solides des INPE, notamment sur leurs connaissances particulières du contexte et des milieux d'affaires locaux, et elle s'inscrit en complément de l'expertise sectorielle de la BEI et de la capacité de prise de risque apportée par la garantie de l'UE au titre du FEIS. Outre l'offre de produits classiques, des dispositifs de partage des risques avec des INPE devraient être mis au point et étoffés. Pour la première fois, grâce au FEIS, la BEI est prête à étudier l'ouverture d'un guichet pour des prises de risque subordonné qu'elle assumerait. Parallèlement, le FEI travaille à la mise en place d'une plateforme relevant du guichet instruments de fonds propres, en collaboration avec les INPE.

Dans le contexte de la plateforme de conseil, la Banque entend collaborer avec des INPE non seulement pour mobiliser et renforcer le savoir-faire local comme le prévoit le règlement instituant le FEIS, mais aussi pour fournir en partenariat des services de conseil. Il est prévu que plusieurs INPE jouent le rôle de point d'entrée local pour la plateforme de conseil et participent à la prestation de services pour son compte. D'autres IFI (comme la BERD), institutions ou agences qui ne jouent pas nécessairement le rôle d'une INPE pourraient également s'avérer utiles pour mettre sur pied le réseau de collaboration lié à la plateforme de conseil. Un partenariat pourrait, par conséquent, être recherché avec ces organismes.

Coopération avec d'autres partenaires

Depuis 2011, la BEI travaille avec d'autres banques multilatérales de développement (BMD) à harmoniser la méthodologie, la collecte de données et l'établissement de rapports dans le domaine du financement climatique, mais aussi l'évaluation des gaz à effet de serre et les obligations d'information en la matière. En 2015, l'International Development Finance Club (IDFC) a participé à ces efforts d'harmonisation conjoints. La Banque joue un rôle moteur dans ces domaines d'activité. Elle s'emploie à intensifier cette coopération avec les BMD et l'IDFC et cherche également à collaborer avec des banques vertes régionales ou nationales. Les BMD, l'IDFC et les banques vertes peuvent constituer, ensemble, un mécanisme d'exécution fiable et parfaitement adapté pour fournir et mobiliser des financements climatiques.

En réponse aux mutations politiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient qui ont pris le nom de printemps arabe, la BEI a assumé la présidence de la plateforme de coordination des IFI dans le cadre du partenariat de Deauville instauré par le G8 en mai 2011. Elle a organisé avec les principales IFI intervenant dans la région une série de réunions consacrées au renforcement de la coordination et de l'harmonisation de leurs actions. En octobre 2015, elle a participé à tous les principaux événements organisés à Lima dans le cadre des assemblées du FMI et de la Banque mondiale et ses dirigeants ont également eu plus de 75 réunions bilatérales avec d'autres BMD, des ministères des finances et des contreparties. La Banque a présidé la réunion du groupe de Luxembourg qui a eu lieu le 6 juillet 2015 à Barcelone, avec pour même objectif de coordonner les opérations entre la Commission, le FMI et d'autres IFI.

Parallèlement, la Banque a travaillé à l'obtention de son accréditation au Fonds vert pour le climat, prévue pour mars 2016.

La BEI a été sollicitée par les autorités et administrations chinoises pour étudier les possibilités d'investissements croisés dans le cadre du FEIS et dans la zone économique de la route de la soie, mais aussi dans la route maritime de la soie du XXIe siècle, toutes deux destinées à rapprocher la Chine et l'Europe via l'amélioration des infrastructures de transport et de commerce. La BEI se saisit de l'initiative des autorités chinoises pour étudier des pistes permettant d'accroître les investissements chinois en Europe. Un groupe de travail réunissant des représentants de la BEI, de la Commission et des autorités chinoises a été constitué pour en examiner les modalités, en vue de soumettre des propositions dans un avenir proche.

7. Programme d'emprunt (collecte de ressources)

- Poursuite de la collecte classique de ressources privilégiant des emprunts de référence libellés en EUR, en USD et en GBP. La Banque continuera à faire preuve de souplesse à l'égard des marchés dans le but de diversifier sa collecte de ressources et de réduire le risque d'exécution.
- La collecte de ressources devrait s'élever à 65 milliards d'EUR par an au maximum pour la période de planification 2016-2018 et sera ajustée chaque année en fonction des besoins.
- La stratégie en matière d'obligations vertes sera poursuivie.

En 2015, la BEI a continué à bénéficier de la note de crédit la plus élevée attribuée par les agences de notation. Il s'agit là d'un élément extrêmement précieux pour son activité. L'accent est mis sur la qualité de crédit et aide la Banque à lever des fonds sur les marchés de capitaux selon un bon rapport coût-efficacité. Cette note s'explique principalement par la solidité financière intrinsèque de la BEI et par le soutien qui lui apportent ses actionnaires, les États membres. En 2015, les agences de notation ont pris en compte le FEIS dans leur analyse de la BEI.

La Banque suit de près l'évolution de la politique économique et du cadre réglementaire qui pourrait avoir une incidence sur son activité de collecte de ressources. En 2015, les conditions de marché ont été mitigées, en raison de la marge de manœuvre réduite pour les emprunts de référence en EUR et des fluctuations de la demande de produits en USD. Certes, la stratégie de collecte de ressources de la BEI restera axée sur l'émission d'emprunts de référence en EUR, USD et GBP pour réaliser les volumes visés et avoir accès aux plus grands groupes d'investisseurs dans le monde, mais une certaine souplesse sera également nécessaire. Le rythme de réalisation du programme, la combinaison de monnaies et le choix des types de produits seront ajustés selon les conditions du marché.

Comme les années précédentes, la BEI poursuivra ses émissions dans d'autres monnaies que les monnaies principales et dans d'autres formats que les emprunts de référence classiques de manière à diversifier sa collecte de ressources, lorsque cela se justifiera pour répondre à des besoins du point de vue du coût, de la durée et des volumes.

Les besoins de ressources, qui reflètent les emprunts nécessaires pour réaliser les orientations opérationnelles telles que prévues dans le présent Plan d'activité, devraient s'élever à 65 milliards d'EUR par an au maximum sur la période de planification 2016-2018, comme exposé dans le graphique 2.

Le programme global d'emprunt approuvé pour 2016 pourra être revu durant l'année et, en tout état de cause, lors de l'examen habituel à mi-parcours, une fois mieux connus les besoins de préfinancement pour 2017, mais aussi d'autres facteurs comme le volume des remboursements anticipés.

Dans le droit fil de la stratégie en matière d'obligations vertes qui a été annoncée dans le précédent Plan d'activité, la BEI continuera à émettre activement des emprunts climatiquement responsables et de soutenir le développement d'un marché plus étoffé. La constitution d'émissions liquides et de courbes de référence pour les obligations climatiquement responsables, à l'image des obligations classiques, demeure l'un des objectifs stratégiques. En 2015, la BEI a continué d'étoffer sa courbe des emprunts verts en EUR, en lançant les obligations vertes les plus grandes et les plus longues du marché et en ajoutant un troisième point de référence à sa courbe. Elle a, de la même manière, conféré à une obligation en GBP la taille d'une émission de référence. La BEI a pour deuxième objectif stratégique de demeurer active dans les domaines de la normalisation et de la définition des politiques, en collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales et parties prenantes. La Banque est membre, depuis l'origine, du comité exécutif et du comité de rédaction des Principes sur les obligations vertes, qui constituent un ensemble de lignes directrices soutenues sur une base volontaire et largement adoptées par le marché et qui plaident pour la transparence et l'intégrité du marché. Pour répondre à la demande des investisseurs, la BEI, de concert avec la BAfD, la BIRD et l'IFC, a élaboré un premier Cadre harmonisé d'établissement de rapports sur l'impact des obligations vertes dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. La Banque a en outre été la première à présenter un rapport d'impact en 2015 sur les incidences des projets financés par le produit d'obligations vertes.

Graphique 2 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI (en Mrd EUR)

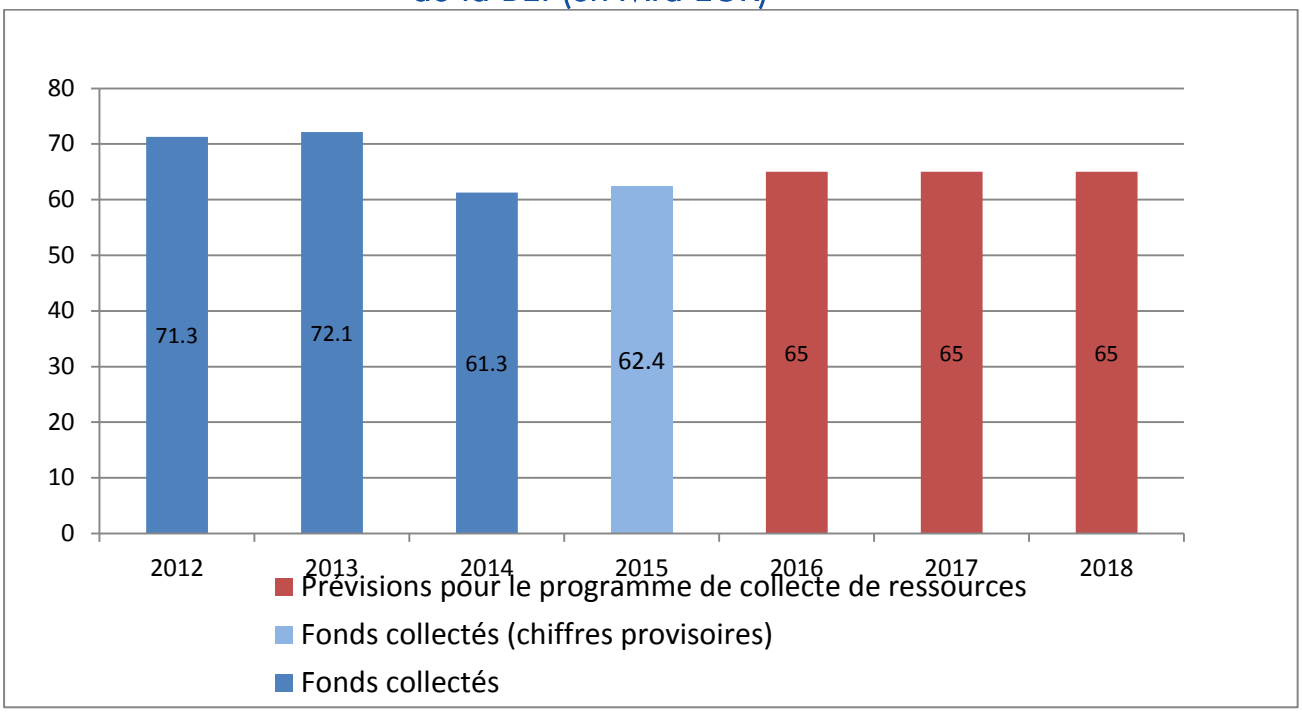

8. Gestion des risques, planification financière et planification budgétaire

Gestion des risques

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle, la Banque définit le degré de sa prise de risque de crédit, de marché et de liquidité, de manière à ce qu'elle reste conforme à sa propension au risque et à sa mission publique. La Banque a pour objectif de préserver sa haute qualité de crédit qui est le fondement de son modèle économique. Parallèlement, elle s'emploie à préserver la stabilité de ses recettes et la valeur économique de ses fonds propres, pour assurer un financement autonome de sa croissance à long terme.

Planification financière

Tableau 4 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

Mio EUR	2014	Simulations 2015	2016	2017	2018
	Montant réalisé	Prévisions	Objectif	Orientations	Orientations
Excédent net	**2 746**	**2 823**	**2 453**	**2 369**	**2 312**
- dont excédent financier	3 225	3 349	3 119	3 063	3 012

Les simulations font apparaître un recul progressif du rendement des fonds propres (avant provisions) ces prochaines années, dans le droit fil de l'évolution de l'excédent net, mais aussi son maintien à un niveau relativement élevé de 3,3 % en 2018. On rappellera que ces niveaux de rendement des fonds propres ne sauraient être comparés à ceux des banques commerciales étant donné que le modèle économique de la BEI repose essentiellement sur l'octroi de prêts à long terme à des conditions avantageuses.

Budget des recettes et des dépenses d'exploitation pour 2016

Le budget des dépenses récurrentes pour 2016 qui figure dans le tableau 5 est établi sur la base d'une augmentation globale du budget des charges d'exploitation de 10,2 % ; cette augmentation est principalement liée à la nécessité de disposer de ressources humaines pour faire face aux besoins opérationnels en 2016 et les années suivantes, notamment dans le cadre du lancement du Plan d'investissement pour l'Europe, et aux frais correspondants de gestion de l'environnement de travail.

En 2016, les recettes resteront principalement constituées des revenus d'intermédiation, qui vont continuer de croître, essentiellement par effet de volume, les nouveaux décaissements excédant les arrivées à échéance ou les remboursements anticipés de prêts. Les marges sur les nouveaux décaissements resteront toutefois orientées à la baisse par rapport aux années précédentes, ce qui ralentira la progression des revenus d'intermédiation en glissement annuel entre 2015 et 2016. Les commissions d'administration étant principalement produites par les activités de gestion des partenariats, l'augmentation de leur budget reflète celle du volume ces activités.

Tableau 5 – Budget total de la BEI pour 2016

(Mio EUR)	Budget 2015	Budget 2016
Recettes d'intermédiation et administratives	1589,3	1604,6
Amortissements et charges d'exploitation	-770,2	-849,1
Couverture des coûts (Mio EUR)	819,1	755,5
Couverture des coûts (%)	206%	189%

Budget d'équipement de la BEI

Le budget d'équipement présenté dans le tableau 6 couvre les dépenses d'équipement annuelles ainsi que les projets d'investissement étalés sur plusieurs années.

Tableau 6 – Budget d'équipement de la BEI

Description (Mio EUR)	2015 Budget annuel	2016 Budget annuel	Au-delà de 2015 Solde du budget pluriannuel
Total des dépenses d'équipement	86,5	57,1	257,1

(*) La baisse du budget 2016 découle de l'adoption par la Banque d'une stratégie de location de locaux qui a une incidence sur le budget de dépenses courantes et, partant, réduit le budget nécessaire de dépenses d'équipement.
(**) Le budget 2016 pour le groupe de travail Immeuble comprend uniquement les dépenses d'équipement liées au nouveau bâtiment.
(***) La date de valeur retenue pour ces montants est 2013.

9. Indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat mettent en évidence les objectifs et les processus que la Banque juge les plus déterminants. Le volume des prêts est un aspect de la contribution de la BEI à la réalisation des grands objectifs de l'UE, mais la qualité de ces prêts en est également un élément clé.

Tableau 7 – Table des indicateurs de résultat

			Unité	Prévisions - 2015	Orientations			Moyenne 2016-2018
					2016	2017	2018	
1	Total des décaissements (ressources propres)		Mrd EUR	62,1-64,1	60,5-65,5	59,5-64,5	59,2-64,2	59,7-64,7
	- à l'intérieur de l'UE		*Mrd EUR*	57,8-59,3	55,6-60,6	54,6-59,6	54,3-59,3	54,8-59,8
	- à l'extérieur de l'UE		*Mrd EUR*	4,3-4,8	4,9	4,9	4,9	4,9
2	Total des signatures (ressources propres)		Mrd EUR	71,0-78,0	71,0	71,0	71,0	71,0
	- à l'intérieur de l'UE		*Mrd EUR*	64,0-70,0	64,0	64,0	64,0	64,0
	- à l'extérieur de l'UE		*Mrd EUR*	7,0-8,0	7,0	7,0	7,0	7,0
3	Total des activités spéciales (à plus haut risque) et FEIS		Mrd EUR	4,9-6,1	16,2-20,7	16,2-20,7	14,3-18,8	15,6-20,1
	- à l'intérieur de l'UE		*Mrd EUR*	4,2-5,5	15,6-20,1	15,6-20,1	13,7-18,2	15,0-19,5
	- à l'extérieur de l'UE		*Mrd EUR*	0,4-0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
4	Autres activités en partage de risque et partenariats		Mrd EUR	1,1-1,5	2,5-3,0	2,5-3,0	2,5-3,0	2,5-3,0
	Total des activités spéciales		*Mrd EUR*	*6,0-7,6*	*18,7-23,7*	*18,7-23,7*	*16,8-21,8*	*18,1-23,1*
5	*Montant estimé des investissements facilités par le FEIS*		*Mrd EUR*	*12,0-16,4*	*68,6-88,2*	*68,6-88,2*	*59,3-78,9*	*65,5-85,1*
6	Valeur ajoutée (trois piliers) des projets approuvés dans l'UE (y compris AELE) : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
	- Premier pilier : Qualité et contribution à la croissance durable et à l'emploi	bonne/excellente	%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Deuxième pilier : Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE et de la BEI	domaine hautement prioritaire/objectifs transversaux	%	>80	>80	>80	>80	>80
	- Troisième pilier : Contribution de la BEI	significative/élevée	%	>45	>65	>65	>65	>65
7	Valeur ajoutée (REM) hors UE : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées							
	- Premier pilier : Contribution aux objectifs et priorités définis dans le mandat	bonne/excellente	%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Deuxième pilier : Objet et résultats du projet	bons/excellents	%	>90	>90	>90	>90	>90
	- Troisième pilier : Valeur ajoutée apportée par la BEI	significative/élevée	%	>75	>75	>75	>75	>75
8	Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres		%	2,7%	2,2%	2,1%	2,0%	2,1%
9	Coefficient d'exploitation		%	19,5%	25,7%	27,2%	28,0%	27,0%
10	Mise en œuvre des plans d'action approuvés et des recommandations de l'IG - Groupe BEI		%	>64%	>65%	>65%	>65%	>65%

Objectifs de politique publique

La Banque conserve et maintient ses quatre objectifs de politique publique : innovation – financement des PME et des ETI – infrastructures – environnement. Elle appliquera donc la même classification aux opérations au titre du FEIS, qui seront en fin de compte des opérations BEI. De surcroît, comme le stipule le règlement portant création du FEIS, ce dernier répond à des objectifs de politique publique et les opérations menées à son titre feront l'objet de nombreuses analyses et évaluations externes.

Tableau 8 – Objectifs de politique publique

Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique	Unité	Prévisions 2015	Orientations			Moyenne 2016-2018
			2016	2017	2018	
Innovation	**Mrd EUR**	**15,0-17,0**	**15,0**	**15,0**	**15,0**	**15,0**
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*14,5-16,5*	*14,5*	*14,5*	*14,5*	*14,5*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*0,5*	*0,5*	*0,5*	*0,5*	*0,5*
Financement des PME et des ETI*	**Mrd EUR**	**21,0-22,0**	**19,0**	**19,0**	**19,0**	**19,0**
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*18,5-19,5*	*16,5*	*16,5*	*16,5*	*16,5*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*2,5*	*2,5*	*2,5*	*2,5*	*2,5*
Infrastructures	**Mrd EUR**	**16,0-18,0**	**19,0**	**19,0**	**19,0**	**19,0**
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*14,0-16,0*	*17,0*	*17,0*	*17,0*	*17,0*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*2,0*	*2,0*	*2,0*	*2,0*	*2,0*
Environnement	**Mrd EUR**	**19,0-21,0**	**18,0**	**18,0**	**18,0**	**18,0**
- à l'intérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*17,0-19,0*	*16,0*	*16,0*	*16,0*	*2,0*
- à l'extérieur de l'UE	*Mrd EUR*	*2,0*	*2,0*	*2,0*	*2,0*	*2,0*
Total des signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	*71,0-78,0*	*71,0*	*71,0*	*71,0*	*71,0*
Signatures contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence (au sein de l'UE, de l'AELE et des pays préadhésion)	%	*30,0*	*30,0*	*30,0*	*30,0*	*30,0*
Signatures contribuant à l'action en faveur du climat (total BEI)	%	*25,0*	*25,0*	*25,0*	*25,0*	*25,0*

* Hors chiffres pour le FEI.

Alors que les prévisions de fin d'année font ressortir un volume total de signatures à l'extrémité haute de la fourchette de variation de 10 % pour 2015, les orientations de signatures ventilées selon les quatre grands objectifs de politique publique pour la période 2016-2018 sont assorties une fois encore d'une fourchette de variation de +/- 10 % pour tenir compte des incertitudes persistantes qui entourent la demande du marché.

10. Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du présent rapport et du débat y relatif, le Conseil d'administration a approuvé les éléments suivants :

Programme de prêt

I. Volumes de décaissements visés : 60,5 à 65,5 milliards d'EUR pour 2016 (2017 : 59,5 à 64,5 milliards d'EUR ; 2018 : 59,2 à 64,2 milliards d'EUR).

II. Volumes totaux de nouvelles signatures visés : 71 milliards d'EUR (+/-10 %) pour 2016 et 71 milliards d'EUR (+/-10 %) pour 2017 et 2018 respectivement.

Programme d'emprunt

III. Une autorisation globale d'emprunter à concurrence d'un montant maximum de 70 milliards d'EUR pour 2016 et une autorisation d'effectuer des opérations de gestion de trésorerie et de produits dérivés.

Budget

IV. Dépenses et recettes du budget d'exploitation et du budget d'équipement pour 2016. Le budget s'inscrit en augmentation de 10,2 % et traduit un ratio de couverture des coûts de 189 % ;

V. Délégation au Comité de direction des décisions concernant le budget des charges de personnel et charges d'exploitation en rapport avec des accords de partenariat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration pour ces partenariats soit respecté (comme avalisé dans le PAB 2015-2017).

VI. Principe d'une mise à disposition en 2016 des ressources supplémentaires (notamment en personnel) nécessaires pour mettre en œuvre d'autres initiatives nouvelles dès lors que le Conseil d'administration aura autorisé ces dernières et aura été informé de leur incidence sur le budget et sur la couverture des coûts pour 2016.

ANNEXES

POUR INFORMATION

Annexe 1 – Activités à l'appui des objectifs de politique publique

Soutien à la COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La Banque apporte une valeur ajoutée financière importante en soutenant la cohésion économique et sociale dans l'UE et ses États membres, en remédiant aux déséquilibres économiques et sociaux, en encourageant l'économie de la connaissance, l'élargissement des compétences et l'innovation, ainsi qu'en connectant les infrastructures de transport régionales et nationales. Dans cette optique, elle continuera à intensifier ses cofinancements avec les programmes opérationnels de l'UE durant la période 2016-2018, à mesure que de nouveaux accords de partenariat et programmes opérationnels seront approuvés. En panachant ses ressources avec les fonds de l'UE, la BEI renforcera l'effet de levier du budget de l'UE. Si nécessaire, des services de conseil seront assurés pour la promotion et la réalisation des projets, au titre de JASPERS par exemple.

Il existe des possibilités pour des prêts isolés à l'investissement classiques et pour des prêts-programmes structurels qui répondraient à des besoins d'investissements nationaux et régionaux et couvriraient un large éventail de domaines prioritaires : recherche et innovation, réseaux transeuropéens, environnement, enseignement, TIC et haut débit, etc. Les prêts-cadres peuvent également permettre de soutenir les stratégies de développement et les programmes d'investissement des régions de l'Europe, qui consistent généralement en des projets de petite ou moyenne dimension dans un certain nombre de secteurs relevant de la responsabilité des régions. Ainsi, le réseau routier régional, les infrastructures et services publics (établissements scolaires et hospitaliers et services de protection sociale), les TIC et les infrastructures culturelles et touristiques bénéficient de ce type de financements, auxquels s'ajoutent très souvent des fonds de l'UE.

La Grèce, en particulier, a bénéficié dans une large mesure des cofinancements de la Banque prévus par le cadre de référence stratégique national. En décembre 2014, la BEI a approuvé un nouveau prêt-cadre « EU Funds Co-financing 2014-2020 » d'un montant de 1 milliard d'EUR, dont une partie est déjà décaissée. Ce nouveau prêt est axé principalement sur des domaines vitaux pour la croissance et la création d'emplois, tels que le développement des entreprises (en particulier le renforcement de la compétitivité, la transition des secteurs non marchands vers les secteurs marchands et le développement de pôles de compétitivité), le capital humain, l'aménagement urbain, la RDI et l'environnement. La Banque continuera d'assurer une assistance technique qu'elle étendra aux réformes sectorielles.

Un nouveau prêt-cadre pour le cofinancement des fonds pour l'agriculture et la pêche est à l'étude et un prêt-programme structurel pour le cofinancement des fonds structurels et de cohésion est provisoirement annoncé pour la seconde moitié de la période de programmation 2014-2020. Dans l'intervalle, la coopération engagée depuis trois ans entre la Banque et l'association des municipalités grecques a abouti à la préparation d'un nouveau prêt à l'appui du développement des infrastructures de Thessalonique. Cette opération, qui englobe des projets municipaux cofinancés avec les fonds de l'UE, devrait ouvrir la voie à de nouvelles opérations municipales.

L'activité de cofinancement de programmes nationaux et régionaux de développement rural engagée récemment sera encore amplifiée, durant la période de programmation 2014-2020, après la signature du protocole d'accord entre la BEI et la DG-Agri, qui prévoit la fourniture de services de conseil aux autorités de gestion pour la mise en place d'instruments financiers. L'objectif est de revitaliser l'économie rurale, de créer des emplois dans les campagnes et de favoriser, dans de bonnes conditions de résistance aux aléas climatiques et de durabilité, la production et l'utilisation de biomasse également sur des territoires non urbains, y compris dans les zones côtières – un objectif primordial pour placer l'Europe sur une trajectoire de croissance durable. Une coopération plus étroite avec les différents programmes de la DG-Mare est en discussion.

Grâce à des prêts-cadres municipaux, la BEI continuera à cofinancer, notamment avec les fonds de l'UE, certaines phases chronologiques de programmes classiques d'investissements multisectoriels à moyen terme engagés par des villes. Ces prêts, qui s'adressent à des investissements prioritaires au regard de la stratégie d'aménagement arrêtée par chaque ville, incluront de façon croissante des investissements dans de nouveaux domaines (développement de la ville intelligente, action en faveur du climat, logement pour les réfugiés, par exemple), ainsi que des instruments tels que les investissements territoriaux intégrés mis en place par la nouvelle réglementation des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020.

Appui aux PME et ETI

La Banque continuera de soutenir les PME et ETI en mettant d'importants volumes de financements intermédiés à leur disposition, de manière à renforcer l'accès de ces entreprises aux ressources financières ou à améliorer les conditions auxquelles elles financent leurs investissements. Dans un contexte où l'accès des PME et ETI aux financements s'est généralement amélioré au sein de l'UE par rapport aux pires moments de la crise financière, la Banque s'attaque à la fragmentation persistante des marchés entre régions et cible en outre différents segments du marché des PME grâce aux prêts intermédiés qu'elle accorde dans tous les États membres de l'UE.

Afin que ses initiatives et ses opérations continuent de répondre aux priorités stratégiques de l'UE et des États membres pour le segment des PME et ETI, la Banque continuera à approfondir ses partenariats avec les banques, institutions et autorités nationales et régionales de promotion économique, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissement pour l'Europe.

En complément à ses prêts intermédiés plus classiques, la Banque mettra en place ou amplifiera des initiatives nouvelles et des produits innovants spécifiquement destinés aux PME et ETI ou aux intermédiaires financiers. Dans la perspective de l'Union des marchés de capitaux et dans le but de favoriser l'accès des PME aux instruments des marchés de capitaux pour réduire le coût de leurs ressources, la BEI s'emploie également à intensifier son activité de partenariat avec de nouveaux intermédiaires (non bancaires) tels que des fonds de crédit et des plateformes de financement participatif. Au nombre des thématiques prioritaires sur lesquelles la BEI continuera de faire porter ses efforts figurent notamment l'innovation, l'emploi des jeunes, l'agriculture et le soutien à l'internationalisation.

L'offre de produits de la BEI est complétée par les garanties et instruments financiers proposés par le FEI pour remédier aux faiblesses des banques et d'autres types d'intermédiaires en matière de prise de risques. Dans le cadre du volet FEIS du Plan d'investissement pour l'Europe, les opérations en faveur des PME seront réalisées pour l'essentiel au titre du guichet PME de 5 milliards d'EUR dont est chargé le FEI et qui devrait permettre de mobiliser 75 milliards d'EUR de financements pour les PME et ETI. En outre, dans le cadre du guichet Infrastructures et innovation, la BEI envisage des opérations à forte valeur ajoutée dont les bénéficiaires finals seront les PME et les ETI. Il devrait s'agir de solutions de prise de risques accrue et de partage des risques pour les PME et ETI, par l'intermédiaire d'établissements financiers dont le nombre s'accroît sans cesse, y compris des institutions nationales de promotion économique.

Hors de l'UE, la Banque appuiera les microentreprises et les PME et favorisera le développement du secteur financier et du secteur privé à l'échelle locale, grâce à ses produits de prêt intermédié (en monnaie locale également) et, de manière croissante, à ses services de conseil.

Construire des INFRASTRUCTURES efficaces

Au printemps, la Commission a adopté son paquet pour l'Union de l'énergie, qui a par la suite été avalisé par le Conseil, en juin. Chacune des dimensions identifiées dans cette stratégie requiert davantage d'investissements dans les infrastructures énergétiques. La Commission les estime à environ 200 milliards d'EUR en moyenne chaque année jusqu'en 2030. La Banque soutiendra activement ces investissements, qui se répartissent entre les secteurs mentionnés ci-dessous.

Garantir un approvisionnement sûr et compétitif : un an après les événements qui ont agité l'Ukraine, le besoin pressant d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement et de finaliser le marché interne de l'énergie continue de se faire sentir. La Banque travaille toujours en étroite coopération avec la Commission et les États membres concernés pour soutenir l'investissement à l'appui de projets d'intérêt commun. Ces efforts contribueront à satisfaire l'objectif d'interconnexion électrique de 10 % d'ici à 2020, ainsi que le besoin pressant de réaliser les 33 projets d'intérêt commun identifiés au titre de la stratégie européenne pour la sécurité énergétique. Afin de répondre aux besoins de ses clients, la Banque ne cesse d'ajuster son offre de produits, renforcée par le FEIS et par les financements européens disponibles au titre du MIE et des fonds structurels et d'investissement européens.

Efficacité énergétique : dans le cadre du paquet énergie-climat 2030 arrêté à la fin de l'année dernière, les dirigeants européens ont fixé un objectif indicatif à l'échelle européenne de 27 % au moins d'économies d'énergie. Selon les estimations de la Commission, ceci implique un investissement considérable – environ 100 milliards d'EUR par an jusqu'en 2030, soit la moitié de l'ensemble des investissements à l'appui du secteur de l'énergie. Sur cette somme, environ quatre cinquièmes sont nécessaires pour rénover des bâtiments (résidentiels et commerciaux), le solde allant à l'industrie. La Banque continue de soutenir le secteur de deux façons différentes. Tout d'abord, par la fourniture de services de conseil et d'assistance technique à la préparation de projets dans le cadre de dispositifs comme ELENA, JASPERS ou fi-compass, qui visent à développer et à mettre en œuvre des programmes et projets bancables. Puis, outre les produits classiques de prêt, via une gamme d'instruments de panachage, tels que l'Instrument pour le financement privé de l'efficacité énergétique (PF4EE) ou le Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique (European Energy Efficiency Fund, EEEF) ainsi que des fonds de participation. Le FEIS permettra à la Banque de renforcer ces activités dans les cas où elles présentent un profil de risque plus élevé.

Décarbonisation : vers la fin de l'année dernière, les dirigeants européens se sont mis d'accord sur de nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Europe d'ici à 2030 pour contribuer de façon ambitieuse aux négociations internationales sur le climat organisés à la fin de cette année. À plus court terme, en particulier du point de vue de l'élaboration des projets, la date butoir de 2020 pour les objectifs en matière d'énergies renouvelables approche à vive allure. Bien que l'UE ait fait de bons progrès, des investissements supplémentaires seront nécessaires dans certaines régions et technologies au cours

des deux à trois prochaines années. La capacité de prise de risque supplémentaire apportée par le FEIS renforcera l'activité de prêt de la Banque dans ce domaine, en particulier compte tenu de l'évolution de l'environnement réglementaire. Les réseaux électriques requièrent également des investissements substantiels pour intégrer des sources d'énergie renouvelables, accroître les capacités de stockage d'énergie et moderniser les réseaux de distribution d'électricité et les rendre intelligents.

Recherche et innovation : de nouvelles technologies qui ne sont pas encore disponibles sur le marché seront indispensables si l'on veut atteindre les objectifs à long terme en matière d'énergie et de climat. S'appuyant sur le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), la Banque continuera de jouer son rôle dans le renforcement des activités européennes d'innovation et de démonstration relatives aux technologies sobres en carbone, y compris par un soutien, sous forme de panachage de ressources, au titre d'InnovFin (projets de démonstration novateurs liés à l'énergie).

Avec le Livre blanc sur les transports et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2014, les politiques de l'UE reconnaissent que les transports sont essentiels à l'économie et à la société. Les *transports* favorisent la croissance économique et la création d'emplois. Toutefois, à la lumière des nouveaux défis qu'il faudra relever, ils se doivent d'être durables. La *mobilité* est essentielle au marché interne et à la qualité de vie des citoyens car elle leur permet de profiter de leur liberté de circulation. L'objectif suprême de la politique européenne en matière de transports, tel que reflété dans la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports, est donc de contribuer à établir un système qui soutient le progrès économique européen, renforce la compétitivité et offre des services de mobilité de grande qualité tout en utilisant ses ressources de façon plus efficace. La Banque maintiendra son appui en faveur de projets de transport stratégiques, y compris ceux associés au réseau RTE-T, ainsi qu'aux projets de transport durable, comme la mobilité urbaine et le « verdissement » des transports par le biais d'initiatives telles que celles sur les transports écologiques (« Green Shipping ») ou le Ciel unique européen, et par le soutien apporté au déploiement de combustibles de substitution. La Banque continuera à soutenir activement les objectifs de l'UE en développant son activité mentionnés ci-dessous.

Des transports vecteurs d'efficacité énergétique : des modes de transport durables et économes en énergie contribueront fortement aux objectifs d'efficacité énergétique, puisque le secteur des transports représente 32 % de la consommation finale d'énergie en Europe et constitue l'une des clés pour les économies d'énergie. Les transports sont aussi le secteur d'usage énergétique qui croît le plus vite et celui où la dépendance aux combustibles fossiles est la plus forte. En accord avec les priorités définies par l'UE, la Banque continuera d'œuvrer à détecter les lacunes du marché et à mettre au point de nouveaux instruments financiers à l'appui d'initiatives telles que l'acquisition de parcs de véhicules électriques ou alimentés par des carburants de substitution et de points de ravitaillement et stations de recharge, la mise aux normes de navires en application des derniers textes législatifs de l'UE, le déploiement du système européen de gestion du trafic aérien SESAR (à l'appui de la

mise en œuvre du plan directeur ATM), ou encore la mise en œuvre de l'ERTMS et d'autres systèmes de gestion du trafic.

Soutien aux infrastructures de transport : la crise a provoqué une forte baisse des investissements d'infrastructures de transport dans les États membres, qui sont passés d'environ 1 % du PIB en moyenne à 0,7 % du PIB. L'impact à court terme de cette baisse peut paraître facile à gérer, mais, à long terme, le retard accumulé engendrera de nouveaux goulets d'étranglement pour les échanges commerciaux et la croissance en Europe. La Banque continuera de soutenir le développement du RTE-T (auquel elle consacre actuellement 60 % de ses prêts dans le secteur des transports) en finançant les chaînons manquants, l'élimination des goulets d'étranglement du trafic longue distance, l'interopérabilité des systèmes aux passages de frontières et la création de nœuds multimodaux, selon la feuille de route de sa politique révisée dans le secteur des transports. La Banque assiste activement les coordonnateurs européens du MIE dans l'identification et la mise en œuvre de projets de qualité le long des neuf corridors pouvant bénéficier d'aides non remboursables de l'UE, d'instruments financiers au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, de ressources des fonds ESI et de prêts classiques de la BEI combinés entre eux. Outre l'achèvement et le renouvellement des réseaux routiers et ferroviaires, qui, dans nombre d'économies matures, sont vieillissants, l'amélioration des liaisons avec les ports, les aéroports et les centres urbains (le problème du « dernier tronçon ») est nécessaire.

Rénovation et revitalisation urbaines : la Banque continuera d'encourager les investissements urbains intégrés selon la philosophie du « programme urbain de l'UE » dont la naissance a été annoncée en 2015 dans la déclaration de Riga, qui en confiait le développement aux présidences luxembourgeoise et néerlandaise de l'UE. Les prêts de la Banque seront dirigés en priorité vers les investissements en faveur (i) des « villes intelligentes » – connectées, économes en carbone, sobres en déchets, aux flux optimisés et aux infrastructures rationalisées ; (ii) des « villes vertes » – compactes, adaptées pour résister aux bouleversements climatiques, durables sur le plan environnemental et s'appuyant sur des infrastructures vertes et des solutions naturelles ; (iii) des « villes inclusives » – « villes à vivre » favorisant les relations intergénérationnelles, soucieuses de l'amélioration de la qualité de vie par le développement de l'habitat social et abordable, la revitalisation de quartiers défavorisés, l'accessibilité des services urbains essentiels et l'encouragement aux activités créatrices d'emploi. Ces financements seront fournis au travers de prêts-programmes structurels pour le cofinancement de programmes opérationnels nationaux et régionaux de l'UE, de prêts-cadres multisectoriels aux collectivités locales, de prêts intermédiés par des établissements de crédit municipal ou par des fonds spécialisés et de prêts à l'investissement. La Banque s'attachera à développer son activité de prêt dans de nouveaux domaines prioritaires tels que l'offre de logement et d'hébergement assortie de structures d'intégration ou de développement du capital humain à l'intention des réfugiés, ou encore l'adaptation aux changements climatiques, en se rapprochant d'initiatives nouvelles telles que celle de la Convention des maires pour l'adaptation au changement climatique, baptisée « Mayors-Adapt ». Les premiers projets liés à la crise des réfugiés qui ont vu le jour

au sein de l'UE sont principalement axés sur l'hébergement et le logement et l'on s'attend à voir se former une réserve importante d'opérations à court, moyen et long terme portant sur le logement et sur l'équipement urbain, dans les pays de l'UE ainsi que dans les Balkans occidentaux, en Turquie et dans les pays voisins.

De la mobilité pour les villes d'Europe : la mobilité urbaine durable devrait être un des thèmes centraux du « programme urbain » que l'UE est en train d'élaborer. Dans de nombreuses agglomérations, la demande croissante de mobilité urbaine a engendré une situation qui n'est pas tenable, où congestion des axes, mauvaise qualité de l'air, nuisances sonores et niveaux élevés d'émissions de CO_2 sont devenus chroniques. Les infrastructures de transport urbain ont une influence substantielle sur la compétitivité d'une ville et de sa région. Le coût total de la congestion des grandes et moyennes villes d'Europe est estimé à 80 milliards d'EUR par an. Les domaines d'action de la Banque pour favoriser la croissance urbaine écologiquement durable seront, outre les infrastructures classiques, les systèmes de gestion des transports utilisant des technologies intelligentes et l'offre de modes de transport, de carburants et de systèmes de motorisation non tributaires des énergies fossiles. De plus, la BEI, en coopération avec la Commission, apportera une assistance aux collectivités locales pour élaborer et mettre en place des « plans de mobilité urbaine durable ».

La Banque continuera par ailleurs d'être active dans les domaines suivants.

Équipement rural et filière agroalimentaire : un aménagement territorial cohérent doit être exhaustif et couvrir tous les secteurs, y compris les collectivités rurales et leurs parties prenantes. Investir dans l'équipement rural et dans la filière biomasse (dont l'agriculture est un acteur central) est un moyen d'assurer une croissance plus pérenne et plus équilibrée des sociétés, en limitant l'exode rural et en améliorant la sécurité alimentaire. La BEI continuera de soutenir l'économie rurale et ses parties prenantes publiques et privées. Le protocole d'accord conclu cette année avec la Commission offre une base solide pour développer les interventions dans ce domaine. Outre cela, de nouveaux instruments financiers sont actuellement élaborés et testés pour i) partager des risques (ex. : dispositifs de garantie avec l'UE et d'autres partenaires), ii) regrouper des projets publics de petite dimension aux objectifs similaires (ex. : fonds de capital naturel) et iii) mieux combiner la protection de la nature, qu'elle soit publique ou privée, avec la production durable de biomasse (ex. : fonds forestiers).

Santé : une population en bonne santé est une condition préalable pour une économie prospère. La protection de la santé des citoyens de l'Europe est une priorité à la fois de l'initiative Horizon 2020 et des objectifs de développement durable. Ce secteur est confronté à plusieurs défis, dont les plus significatifs sont :

- les mutations démographiques dues au vieillissement des sociétés,
- les différences régionales dans la fourniture des services de santé,
- la disponibilité de professionnels qualifiés – praticiens et professions auxiliaires – dans le secteur médical,
- la pérennité financière des systèmes de santé.

Les objectifs de la BEI dans le secteur de la santé sont alignés sur les priorités stratégiques générales de l'UE, les recommandations spécifiques de la CE par pays, les accords de partenariat avec les États membres ainsi que sur les stratégies nationales. La plupart des États membres continuent d'investir dans leur système de santé et la Banque devrait fournir d'importants volumes de financement dans ce secteur, que ce soit via des prêts au secteur public, des structures de PPP ou l'appui aux programmes des Fonds structurels. Si l'on s'attend à ce que la majeure partie de ces financements aille à l'amélioration des équipements hospitaliers, il est probable que l'on assistera à une augmentation de la demande pour les équipements de soins de santé primaires et pour l'amélioration du futur personnel de ce secteur.

Favoriser l'INNOVATION et le capital humain

L'innovation et les compétences sont les principaux moteurs de la concurrence mondiale. Plus que jamais, la croissance et la prospérité en Europe dépendent de la capacité des Européens à consolider leurs compétences et élargir leurs connaissances, et à s'en servir pour créer des produits et services nouveaux.

On s'accorde largement à dire que le nouvel environnement concurrentiel sera modelé par des investissements accrus dans la science, la technologie et l'innovation, par la demande de personnel hautement qualifié, par l'augmentation du nombre de concurrents dans les secteurs de haute technologie et par l'incidence prégnante de trois grands domaines technologiques : le numérique, les biotechnologies et la science des matériaux.
Le niveau d'investissement dans l'innovation et les compétences dépend de l'accès aux financements, ce qui est particulièrement important pour les investissements dans le secteur privé. À promoteurs et besoins différents, produits de financement différents. La Banque continuera de procurer des prêts à long terme, de partager les risques avec les promoteurs et, par ce biais, d'attirer davantage d'investissement privé, complétant ainsi les instruments de politique stratégique au niveau de l'UE ou des États membres.
Capital humain : la Banque continue d'appuyer l'objectif stratégique européen de soutien à l'emploi des jeunes. Au vu des bons résultats du programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse » en matière d'effets sur l'emploi, la Banque envisage d'étendre davantage ce programme, éventuellement sur la base d'une solution de partage des risques assortie d'un dispositif de prise en charge des premières pertes.

Œuvrer pour L'ENVIRONNEMENT et le CLIMAT

Action en faveur du climat : la politique de la Banque dans le secteur de l'énergie adoptée en 2013 soulignait déjà la nécessité d'investir davantage à l'appui des réseaux énergétiques, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, notamment en finançant la RDI. Ces domaines d'action restent les axes prioritaires de la Banque pour les financements dans le secteur de l'énergie. Un axe d'action supplémentaire, le soutien à l'objectif de décarbonisation de l'économie, est aussi défini dans la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat adoptée en

2015. Ce document vise à orienter les activités de la Banque au titre de l'action pour le climat, d'un point de vue qualitatif, vers des initiatives et des projets présentant le plus fort potentiel d'incidence positive et de contribution à trois instruments, le Cadre d'action de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Stratégie d'adaptation de l'UE et la Stratégie de la BEI à l'appui de l'action en faveur du climat dans les pays relevant du mandat de prêt extérieur

La BEI réorientera ses financements vers des projets à haut impact de protection du climat en (i) recherchant activement et en finançant des projets porteurs d'importants gains pour l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à leurs effets, (ii) catalysant et mobilisant des financements supplémentaires auprès de sources variées par le biais d'instruments innovants et (iii) abaissant les obstacles financiers et non financiers aux investissements nécessaires pour la transition vers une économie sobre en carbone et à l'épreuve des changements climatiques. De plus, la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat renforcera et privilégiera le soutien aux opérations (investissement et assistance technique) visant l'adaptation, tout en intégrant l'objectif de résistance au changement climatique à tous les types de projets. Le troisième champ d'action de la Stratégie – qui appelle à intégrer davantage les questions de protection du climat dans les procédures et les méthodes de la BEI – soutiendra cette priorité donnée aux opérations à fort impact en matière d'action pour le climat, tout en aboutissant à une meilleure consignation des résultats au regard de ces objectifs.

Foresterie : les projets dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien des forêts (boisement de zones dégradées et appauvries, restauration de forêts peu productives...) sont parfaits pour appuyer les objectifs de la Banque en matière d'action pour le climat. Les forêts et les arbres en croissance, en séquestrant et stockant le carbone, exercent une action d'atténuation des changements climatiques. Ils freinent l'érosion néfaste des sols et augmentent leur capacité de rétention d'eau, ce qui atténue les risques d'inondation et améliore la qualité de l'eau douce. Les forêts fournissent de la biomasse – un rôle qui va dans le sens des objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables – et des produits fibreux qui procurent à l'économie verte un moyen de remplacer les matières fossiles traditionnelles dans un grand éventail de produits de base et de biens de consommation. Les projets financés par la BEI qui concernent la gestion moderne des forêts appuient un certain nombre d'objectifs des politiques publiques environnementales (biodiversité, écosystèmes...). Outre le financement direct de projets portant sur la foresterie, la Banque appuie des fonds d'investissement professionnels spécialisés dans les actifs forestiers, participant ainsi au développement d'une nouvelle catégorie de véhicules d'investissement efficaces pour drainer et mettre en commun des ressources à l'appui des investissements privés et publics dans la foresterie.

Sécurité de l'eau, durabilité des services et innovation : les ressources hydriques et la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont critiques pour l'économie et l'environnement de l'Europe. La région est face à trois défis liés à l'eau. Le premier est celui de la sécurité de l'eau, en butte à la fois à la raréfaction de la ressource et à la multiplication des inondations, elles-mêmes exacerbées par l'évolution du

climat. Ce défi est une menace pour les infrastructures stratégiques dans les secteurs des transports et de l'énergie (ce dernier étant, dans l'UE, le plus grand utilisateur d'eau), pour la production et l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire et, plus généralement, pour les établissements humains. Le deuxième défi est celui d'une infrastructure d'eau et d'assainissement vieillissante ou lacunaire, obsolète et de plus en plus vulnérables aux événements climatiques, qui risque de désorganiser des services clés pour les populations et les entreprises d'Europe et d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Le troisième défi est la nécessité d'accroître les financements et les autres aides pour la recherche et le développement d'innovations et de solutions intelligentes dans le secteur de l'eau. La BEI reste la première source de financement par l'emprunt pour ce secteur et elle s'attaquera à ces défis ainsi qu'aux besoins croissants d'investissements, en accélérant son activité de prêt et en cernant de nouvelles solutions pour encourager l'innovation et pour soutenir des projets plus petits et plus risqués et leurs promoteurs. La BEI et la Commission appellent de plus en plus à rechercher ou à créer de nouvelles voies pour financer des investissements visant la sécurité de l'eau pour l'industrie et les collectivités durables dans l'UE. Cela implique aussi de définir de nouvelles modalités pour financer l'innovation dans le secteur de l'eau, un domaine où la BEI a recensé d'importantes lacunes du marché dans le cadre de sa contribution au Partenariat européen d'innovation sur l'eau. Au vu de ces défis et de ces lacunes du marché, la BEI a décidé de revoir sa stratégie dans le secteur de l'eau pour y accentuer le rôle de la sécurité de l'eau et de l'innovation. Elle pourrait notamment envisager à cet effet la création d'une plateforme « sécurité de l'eau et innovation » au sein du FEIS.

Déchets : l'amélioration de la gestion des déchets solides s'inscrit dans l'appui au développement d'une économie circulaire économe en énergie, ce qui est l'un des objectifs prioritaires de l'UE. Des investissements accrus dans le recyclage et la valorisation énergétique des déchets s'accompagnent d'avantages environnementaux, réduisent la dépendance aux matières premières importées et, de surcroît, favorisent l'emploi et la croissance. La BEI va renforcer son soutien à ce type d'investissement, ce qui contribuera aussi à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque doit privilégier en particulier les projets qui incitent à développer le recyclage et la valorisation des matériaux et des déchets organiques. L'intensification des activités dans ce domaine pourrait nécessiter la mise au point de nouveaux produits de prêt et instruments financiers, y compris pour appuyer des projets et promoteurs de taille modeste (PME, notamment) dont les profils de risque diffèrent de ceux normalement acceptés par la Banque.

Glossaire et acronymes

3P	méthode d'évaluation de la valeur ajoutée selon les trois piliers (pour les projets dans l'UE)
ABE	Autorité bancaire européenne
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange (membres : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
ALA	Amérique latine et Asie
AT	assistance technique
BCE	Banque centrale européenne
BMD	banque multilatérale de développement
BRRD	directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
CFP	cadre financier pluriannuel
COSME	Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME
EaSI	Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale
ELENA	*European Local Energy Assistance* (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux)
EPEC	*European PPP Expertise Centre* (Centre européen d'expertise en matière de PPP)
EREM	mandat Rehaussement de crédit du Groupe BEI
ERTMS	*European Rail Traffic Management System* (système européen de gestion du trafic ferroviaire)
ETI	entreprise de taille intermédiaire ; entreprise qui, par son effectif et son chiffre d'affaires, se situe entre la PME (selon la définition de l'UE, c-à-d. comptant moins de 250 employés) et la grande entreprise
ETS	*Emissions Trading System* (système d'échange de quotas d'émission de l'UE)
FED	Fonds européen de développement
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
FFATPO	Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental
FFF	Fonds fiduciaire de la FEMIP
FI	Facilité d'investissement
FIV	Facilité d'investissement pour le voisinage
fonds ESI	fonds structurels et d'investissement européens
GAFI	Groupe d'action financière
GAP	gestion actif-passif
IDFC	International Development Finance Club
IDFF	*Infectious Diseases Finance Facility* (mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses)
IFI	institution financière internationale

INPE	institution nationale de promotion économique
IPME	Initiative en faveur des PME
JASPERS	*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* (assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes)
JESSICA	*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* (Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines)
MCN	Mécanisme pour le (financement du) capital naturel
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
MPE	Mandat de prêt extérieur
ODD	objectifs de développement durable
pays préadhésion	pays candidats (Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie) et candidats potentiels (Bosnie-Herzégovine, Kosovo*). (Aux fins de la présentation des rapports de la BEI, les activités dans les pays de l'AELE sont aussi incluses dans cette catégorie, sauf indication contraire.) (**sous RCSNU 1244*)
pays voisins et partenaires de l'UE	pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP et PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA
PF4EE	Instrument pour le financement privé de l'efficacité énergétique
plan SET	Plan stratégique pour les technologies énergétiques
PME	petites et moyennes entreprises
PPP	partenariat public-privé
PTOM	pays et territoires d'outre-mer
RAS	République d'Afrique du Sud
RCR	mandat ressources en capital-risque
RDI	recherche-développement-innovation
REM	*Results Management framework* – cadre de mesure des résultats, appliqué aux projets hors de l'UE
RTE	réseaux transeuropéens
SESAR	*Single European Sky ATM Research* (système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien)
TIC	technologies de l'information et de la communication
UEM	Union économique et monétaire
UMC	Union des marchés des capitaux
WBIF	*West Balkans Investment Framework* (cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux)

Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

Bureau d'information
+352 4379-22000
+352 4379-62000
info@bei.org

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
+352 437704
www.bei.org

© EIB 01/2016 FR © EIB GraphicTeam